

<p style="text-align:center"><b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'OISE</b> <b>PROCÈS-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27/04/2026</b></p>
--

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 19h00 le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil en son siège, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Mme Brigitte SALINGUE, Présidente.

Etaient présent(e)s : Mesdames VANSTEENBERGHE, ABDOULI, CHON, LORENZO, DIVE-FREMAUX, LEBEAU, COSPEREC, SARRAZIN, DUPONT, LOUVET, PREUVOT, GOSSET, BASSEVILLE, LEPLAY, DELOT ;

Messieurs BOURDAUD'HUI, GLASSET, SOLARI, DEBAILLEUX, BRISSE, NUTTENS, BURTON, VASSEUR, LAROCHE, THIEBAUT, PETIT, FAVEREAUX, BLEUSE, SCHMITT, BURILLON, JUMEAUX, CRAPIER, SIMEON, LEMAHIEU, POLLIN, BEAURAIN, MOUNY, DECARSIN, DA FONSECA, MOREAU formant la majorité des membres en exercice ;

Absent excusé : M. MASSON ;

Absents excusés ayant donné procuration : Messieurs DIVE, MICHEL, BAWOL ;

Procurations :

- Monsieur DIVE donne pouvoir à Madame DIVE-FREMAUX
- Monsieur MICHEL donne pouvoir à Monsieur BEAURAIN
- Monsieur BAWOL donne pouvoir à M. DECARSIN

Désignation du secrétaire de séance : Madame Stéphanie GOSSET

### **■ 1. Election du Président de Séance pour le vote des Comptes Financiers Uniques et des Comptes Administratifs 2025**

Madame la Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir élire le président de séance pour la présentation des comptes financiers uniques et des comptes Administratifs 2025.

Après avoir procédé au vote, à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne Monsieur Julien SIMEON pour présider la séance de présentation des comptes financiers uniques et des comptes Administratifs 2025.

Adopté à l'unanimité.

### **■ 2. Approbation des comptes de gestion des budgets de la Communauté de communes du Val de l'Oise : Ordures ménagères, travaux intercommunaux, aide-ménagères, portage de repas établis par Mme Christine SCHLECK, comptable public**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L 2121-31, CONSIDÉRANT que les comptes de gestion 2025 établis par Madame Christine SCHLECK, comptable public, sont conformes aux comptes administratifs 2025 de la Communauté de communes du Val de l'Oise,

CONSIDÉRANT qu'après rapprochement des comptes de gestion et des comptes administratifs, il apparaît que le Trésorier a bien repris, dans ses écritures, le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2025 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

CONSIDÉRANT que les comptes de gestion présentent donc des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur,

Madame la Présidente propose au Conseil communautaire de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2025 par Madame Christine SCHLECK, comptable public, et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice n'appellent ni observation, ni réserve.

Oùï l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2025 par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

### ■ 3. Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 28 novembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants pour le budget principal et les budgets annexes suivants :

❖ Budget Général :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	6 948 624.15 €	7 212 062.12 €	263 437.97 €
Investissement	1 018 026.84 €	1 287 127.99 €	269 101.15 €

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Restes à Réaliser 2025	Résultat de L'exercice 2025	Résultat de clôture de 2025
Fonctionnement	3 901 137.69 €		0 €	263 437.97 €	4 164 575.66 €
Investissement	1 881 421.94 €		391 327.45€	269 101.15 €	1 759 195.64 €

❖ Budget Gîtes :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	90 279.79 €	87 132.08 €	-3 147.71 €
Investissement	11 971.34 €	19 591.23 €	7 619.89 €

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de L'exercice 2025	Résultat de clôture de 2025
Fonctionnement	54 848.76 €	0 €	-3 147.71 €	51 701.05 €
Investissement	11 895.04 €		7 619.89 €	19 514.93 €

❖ Budget ZAC de l'Épinette :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	1 161 664.48 €	1 161 664.48 €	0 €
Investissement	1 161 664.48 €	1 147 467.48 €	-14 197.00 €

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la clôture 2024	Part Affecté à l'investissement	Résultat de L'exercice 2025	Résultat de clôture de 2025
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €
Investissement	-912 739.67 €		-14 197.00 €	-926 936.67 €

❖ Budget ZAE le Bourdeau :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	898 764.89 €	868 533.89 €	-30 231.00 €
Investissement	590 103.89 €	716 387.64 €	126 283.75 €

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la clôture 2024	Part Affecté à l'investissement	Résultat de L'exercice 2025	Résultat de clôture de 2025
Fonctionnement	0 €	0 €	-30 231.00 €	-30 231.00 €
Investissement	-586 554.84 €		126 283.75 €	-460 271.09 €

Où l'exposé du Président de séance et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve les Comptes Financiers Uniques 2025 figurant ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

■ **4. Budget Ordures Ménagères, vote du Compte Administratif 2025**

Monsieur Julien SIMEON, élu Président de séance, présente le compte administratif de l'année 2025 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	2 065 403.61 €	2 030 571.45 €	-34 832.16 €
Investissement	448 644.64 €	206 239.44 €	-242 405.20 €

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de L'exercice 2025	Résultat de clôture de 2025
Fonctionnement	392 556.72 €		-34 832.16 €	357 724.56 €
Investissement	328 519.69 €		-242 405.20 €	86 114.49 €

Adopté à l'unanimité.

■ **5. Budget Travaux intercommunaux, vote du Compte Administratif 2025**

Monsieur Julien SIMEON, élu Président de séance, présente le compte administratif de l'année 2025 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	6 649.14 €	25 454.57 €	18 805.43 €
Investissement	0 €	0 €	0 €

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de L'exercice 2025	Résultat de clôture de 2025
Fonctionnement	9 395.90 €		18 805.43 €	28 201.33 €
Investissement	0 €		0 €	

Adopté à l'unanimité.

## ■ 6. Budget Aide à domicile, vote du Compte Administratif 2025

Monsieur Julien SIMEON, élu Président de séance, présente le compte administratif de l'année 2025 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	1 117 605.13 €	1 193 955.22 €	76 350.09 €
Investissement	0 €	900 €	900.00 €

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la clôture 2024	Part affectée à l'investissement Exercice 2024	Transfert de résultat	Résultat de L'exercice 2025	Résultat de clôture de 2025
Fonctionnement	127 096.02 €	0 €	0 €	76 350.09 €	203 446.11 €
Investissement	145 086.37 €	0 €		900.00 €	145 986.37 €

Adopté à l'unanimité.

## ■ 7. Budget Portage de repas, vote du Compte Administratif 2025

Monsieur Julien SIMEON, élu Président de séance, présente le compte administratif de l'année 2025 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	128 029,80 €	128 724,17 €	694,34 €
Investissement	0 €	0 €	0 €

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de L'exercice 2025	Résultat de clôture de 2025
Fonctionnement	-4 507,72 €		694,34 €	-3 813,35 €
Investissement	32 937,29 €		0 €	32 937,29 €

Adopté à l'unanimité.

## ■ 8. Budget Général exercice 2025, affectation du résultat

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil communautaire que, suivant l’instruction comptable M57, l’assemblée doit décider de l’affectation du résultat de l’exercice.

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	RÉSULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A RÉALISER 2025	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	1 881 421.94 €	-	269 101.15 €	391 327.45 €	- €	1 759 195.64 €
				- €		
FONCTIONNEMENT	3 901 137.69 €	-	263 437.97 €		-	4 164 575.66 €

Madame la Présidente propose les inscriptions suivantes au budget primitif 2026 - Budget Général de la Communauté de communes du Val de l’Oise :

- le report de l’excédent de fonctionnement au 002 pour 4 164 575.66 €
- le report de l’excédent d’investissement au 001 pour 1 759 195.64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte et vote l’affectation du résultat proposée par Madame la Présidente.

Adopté à l’unanimité.

## ■ 9. Budget Ordures Ménagères exercice 2025, affectation du résultat

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil communautaire que, suivant l’instruction comptable M4, l’assemblée doit décider de l’affectation du résultat de l’exercice.

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	RÉSULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A RÉALISER 2025	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	328 519.69 €	-	-242 405.20 €	-	-	86 114.49 €
FONCTIONNEMENT	392 556.72 €	-	-34 832.16 €	-	-	357 724.56 €

Madame la Présidente propose les inscriptions suivantes au budget primitif 2026 - Ordures Ménagères de la Communauté de communes du Val de l’Oise :

- le report de l’excédent de fonctionnement au 002 pour 357 724.56 €
- le report de l’excédent d’investissement au 001 pour 86 114.49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte et vote l'affectation du résultat proposée par Madame la Présidente.

Adopté à l'unanimité

#### ■ 10. Budget Gîtes exercice 2025, affectation du résultat

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil communautaire que suivant l'instruction comptable M57, l'assemblée doit décider de l'affectation du résultat de l'exercice.

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	RÉSULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A RÉALISER 2025	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	11 895.04 €	-	7 619.89 €	-	-	19 514.93 €
FONCTIONNEMENT	54 848.76 €	€	-3 147.71 €	-	-	51 701.05 €

Madame la Présidente propose les inscriptions suivantes au budget primitif 2026 - Gîtes de la Communauté de communes du Val de l'Oise :

- le report de l'excédent de fonctionnement au 002 pour 51 701.05 €
- le report de l'excédent d'investissement au 001 pour 19 514.93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte et vote l'affectation du résultat proposée par Madame la Présidente.

Adopté à l'unanimité

#### ■ 11. Budget Travaux intercommunaux exercice 2025, affectation du résultat

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil communautaire que suivant l'instruction comptable M57, l'assemblée doit décider de l'affectation du résultat de l'exercice.

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	RÉSULTAT CA 2024	VIREMENT À LA SF	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A RÉALISER 2025	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	-€	-	-	-	-	-€

FONCTIONNEMENT	9 395.90 €	-	18 805.43 €	-	-	28 201.33 €
----------------	------------	---	-------------	---	---	-------------

Madame la Présidente propose les inscriptions suivantes au budget primitif 2026 - Travaux Intercommunaux de la Communauté de communes du Val de l'Oise :

- le report de l'excédent de fonctionnement au 002 pour 28 201.33 €
- le report de l'excédent d'investissement au 001 pour 0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte et vote l'affectation du résultat proposée par Madame la Présidente.

Adopté à l'unanimité.

### ■ 12. Budget ZAC de l'Épinette exercice 2025, affectation du résultat

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil communautaire que, suivant l'instruction comptable M57, l'assemblée doit décider de l'affectation du résultat de l'exercice.

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	RÉSULTAT CA 2024	VIREMENT À LA SF	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A RÉALISER 2025	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	-912 739.67 €	-	-14 197.00 €	-	-	-926 936.67 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	-	-	0 €

Madame la Présidente propose les inscriptions suivantes au budget primitif 2026 - ZAC de l'Épinette de la Communauté de communes du Val de l'Oise :

- le report du déficit d'investissement au 001 pour 926 936.67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte et vote l'affectation du résultat proposée par Madame la Présidente.

Adopté à l'unanimité.

### ■ 13. Budget ZAE « Le Bordeau » exercice 2025, affectation du résultat

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil communautaire que, suivant l'instruction comptable M57, l'assemblée doit décider de l'affectation du résultat de l'exercice.

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	RÉSULTAT CA 2024	VIREMENT À LA SF	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A RÉALISER 2025	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	-586 554.84€	-	126 283.75 €	-	-	-460 271.09€
FONCTIONNEMENT	0 €		-30 231.00 €	-	-	-30 231.00 €

Madame la Présidente propose les inscriptions suivantes au budget primitif 2026 - ZAE Le Bordeau de la Communauté de communes du Val de l'Oise :

- le report du déficit d'investissement au 001 pour 460 271.09 €
- le report du déficit de fonctionnement au 002 pour 30 231.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte et vote l'affectation du résultat proposée par Madame la Présidente.

Adopté à l'unanimité.

#### ■ 14. Budget Aide à domicile exercice 2025, affectation du résultat

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil communautaire que, suivant l'instruction comptable M22, l'assemblée doit décider de l'affectation du résultat de l'exercice.

##### RÉSULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT

Aide à Domicile	Résultat à la clôture 2024	Part affectée investissement 2025	Résultat 2025	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Fonctionnement	127 096.02 €	0.00 €	76 350.09 €	203 446.11 €

##### ANNÉES IMPAIRES EN FONCTIONNEMENT

Aide à Domicile	Résultat à la clôture 2023	Part affectée investissement 2025	Résultat 2025	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat 2027
Fonctionnement	72 168.89 €	0.00 €	76 350.09 €	148 518.98 €

##### RÉSULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT

Aide à Domicile	Résultat à la clôture 2024	Part affectée investissement 2025	Résultat 2025	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat 2025
Investissement	145 086.37 €	0.00 €	900.00 €	145 986.37 €

L'affectation du résultat du Budget Aide à Domicile sera composée comme suit :

- Au compte 002, le report de l'excédent de fonctionnement Budget 2026 pour 54 927.13 €
- Au compte 001, le report de l'excédent d'investissement Budget 2026 pour 145 986.37 €

Pour rappel :

- Au compte 106861 en réserve de compensation 76 000.00 €
- Au compte 002, le report de l'excédent de fonctionnement Budget 2027 pour 72 518.98 €

NB : (76 000 € + 72 518.98 € = 148 518.98 € années impaires 2027)

Adopté à l'unanimité.

### ■ 15. Budget Portage de repas exercice 2025, affectation du résultat

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil communautaire que, suivant l'instruction comptable M22, l'assemblée doit décider de l'affectation du résultat de l'exercice.

#### RÉSULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT

Portage repas	Résultat à la clôture 2024	Part affectée investissement 2025	Résultat 2025	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Fonctionnement	-4 507.72 €	0.00 €	694.37 €	-3 813.35 €

#### ANNÉES IMPAIRES EN FONCTIONNEMENT

Portage repas	Résultat à la clôture 2023	Part affectée investissement 2025	Résultat 2025	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat 2027
Fonctionnement	-2 108.40 €	0.00 €	694.37 €	- 1 414.03 €

#### RÉSULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT

Portage repas	Résultat à la clôture 2024	Part affectée investissement 2025	Résultat 2025	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat 2026
Investissement	32 937.29 €	0.00 €	0.00 €	32 937.29 €

L'affectation du résultat du Budget portage de repas sera composée comme suit :

- Au compte 002, le report du déficit de fonctionnement Budget 2026 pour 2 399.32 €
- Au compte 001, le report de l'excédent d'investissement Budget 2026 pour 32 937.29 €

Pour rappel :

- Au compte 106861 en réserve de compensation 0.00 €
- Au compte 002, le report du déficit de fonctionnement Budget 2027 pour 1 414.03 €

Adopté à l'unanimité.

## ■ 16. Vote des taxes directes locales - 2026

Madame la Présidente informe le Conseil qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités Territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux d'impositions directes locales perçues à leur profit avant le 30 avril lors du renouvellement des instances locales.

Il convient de noter que le taux de la taxe d'habitation, est de nouveau voté et cela depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

A l'examen de l'état 1259 de 2026 on constate, d'un point de vue des bases de fiscalité de la CCVO on constate un effondrement de la CFE (-12,1%) et une baisse significative du Foncier Bâti (- 2,3 %).

Cela est dû au reclassement de l'ancien site industriel NESTLÉ d'Itancourt dont les bâtiments étaient auparavant évalués selon la méthode des établissements dit « Industriels » et qui sont désormais évalués en mode « locaux commerciaux et bien divers ».

Parallèlement à cela, l'article 129 de la loi de finances (PLF) 2026 a instauré une minoration de 19,3 % des compensations de pertes de bases, liées à l'abattement de 50% de la valeur locative des établissements industriels, ce qui contribue aussi à la réduction conséquente de nos attributions de compensation.

Compte tenu de ces éléments, les bases d'impositions prévisionnelles pour 2026 s'établissent comme telles :

- Foncières (bâti) : 19 542 775 €
- Foncières (non bâti) : 2 083 716 €
- Taxe d'habitation additionnelle : 501 375 €
- Cotisation foncière des entreprises : 9 685 544 €
- La base de la fiscalité professionnelle de zone : 89 284 €

Au regard des hypothèses retenues pour établir le budget 2026, Madame la Présidente propose de reconduire les taux d'imposition à l'identique pour cet exercice comptable.

La commission finances sera amenée à réfléchir sur ce maintien ou une évolution des taux pour les années futures compte tenu des éléments de contexte précisés précédemment.

Oùï l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de retenir les taux suivants pour l'année 2026 :

- Taxe sur le Foncier Bâti.....4,19 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti.....8,94 %
- Taxe d'habitation.....7,01 %
- Cotisation foncière entreprises.....6,84 %
- Fiscalité professionnelle de zone.....20,05 %

*Adopté par 43 votes pour et 1 abstention.*

### ■ 17. Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) - Exercice 2026

Madame la Présidente rappelle qu'en application des dispositions de l'article 1530 bis du Code général des impôts, le produit de la taxe GEMAPI doit être arrêté chaque année pour application l'année suivante par l'organe délibérant de l'EPCI, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant résidant sur le territoire relevant de sa compétence.

Conformément à l'article 1530 bis précité, le produit de la taxe prévu est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procuré l'année précédente sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui l'instaure, aux communes membres de ce dernier et aux établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres.

La base de la taxe est déterminée dans les mêmes conditions que pour la part communale ou, à défaut de part communale, dans les mêmes conditions que pour la part intercommunale de la taxe principale à laquelle la taxe s'ajoute.

Oùï l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'ARRÊTER le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 110 000 € à compter du 1er janvier 2026 ;
- DE CHARGER Madame la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux.

*Adopté à l'unanimité.*

### ■ 18. Abondement Initiative Aisne 2026

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de communes du Val de l'Oise est partenaire et apporte un abondement financier à « Initiative Aisne » qui est le premier acteur associatif pour l'accompagnement et le financement de la création et de la reprise d'entreprises sur son territoire.

« Initiative Aisne » aide les entrepreneurs à reprendre ou créer leur entreprise par le biais notamment de prêt d'honneur.

Afin d'assurer le fonctionnement d'« Initiative Aisne » une subvention annuelle est appelée, le montant pour l'exercice 2026 s'élève à 4 831,80 €.

Oùï l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la participation de la Communauté de communes du Val de l'Oise à « Initiative Aisne » pour un montant de 4 831.80 €,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document lié à ce dispositif.

Adopté à l'unanimité.

## ■ 19. Financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) 2026

Madame la Présidente rappelle que le FSL est un outil essentiel du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) placé sous la coresponsabilité de l'État et du Département.

Le FSL est un dispositif de solidarité à caractère mutualiste.

En effet, les aides financières attribuées reposent sur les crédits réservés par le Département dans son budget annuel et les contributions des autres financeurs du Fonds : les communes, les caisses d'allocations familiales, les fournisseurs d'eau et énergie, les bailleurs sociaux.

Outil social du plan, le FSL permet de garantir le droit au logement, en aidant les personnes et ménages à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir, alors qu'ils éprouvent des difficultés particulières, en raison notamment, de l'inadaptation de leurs ressources, de leurs conditions d'existence, ou qu'ils sont confrontés à un cumul de difficultés.

Le FSL ne peut être sollicité que dans le cadre d'un logement faisant l'objet d'un bail ou d'un titre d'occupation qui répond aux critères d'éligibilité de l'aide au logement (superficie et décence) et dont le loyer et les charges sont compatibles avec la situation financière du ménage.

Les aides du FSL sont attribuées uniquement si la personne ou la famille satisfait aux critères d'éligibilité, fixés par le règlement départemental du FSL.

Conformément aux dispositions de la loi du 13 août 2014, la communauté de communes peut se substituer à l'ensemble de ses communes membres pour effectuer le versement de la cotisation au FSL à l'échelle de son territoire.

Compte tenu des enjeux de solidarité liés à cette thématique de l'habitat inscrit dans les statuts de la Communauté de communes du Val de l'Oise (CCVO), il est proposé aux membres du conseil que la CCVO verse la cotisation FSL à la place des communes du territoire.

Oùï l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la participation de la Communauté de communes du Val de l'Oise à ce dispositif sur la base réévaluée de 0,65 € par habitant, soit : 0,65 € x 16 097 habitants (population millésimée recensement 2023) = 10 463.05 € ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document lié à ce dispositif.

Adopté à l'unanimité.

## ■ 20. Vote des budgets primitifs 2026

Budgets : Général, Ordures Ménagères, Portage de repas, Aides à domicile, Gîtes intercommunaux, Travaux intercommunaux, ZAC de l'Épinette, ZAE du Bordeaux

Tous les budgets, sont votés au chapitre.

### -BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil approuve le Budget primitif arrêté comme indiqué dans le tableau annexe :

### -BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

Le Conseil approuve le budget primitif, arrêté comme indiqué dans le tableau annexe :

### -BUDGET PORTAGE DE REPAS

Le Conseil approuve le Budget primitif, arrêté comme indiqué dans le tableau annexe :

### -BUDGET AIDE À DOMICILE

Le Conseil approuve le Budget primitif, arrêté comme indiqué dans le tableau annexe :

### -BUDGET GÎTES INTERCOMMUNAU

Le Conseil approuve le Budget primitif, arrêté comme indiqué dans le tableau annexe :

### -BUDGET TRAVAUX INTERCOMMUNAU

Le Conseil approuve le Budget primitif, arrêté comme indiqué dans le tableau annexe :

### -BUDGET ZAC DE L'ÉPINETTE

Le Conseil approuve le Budget primitif, arrêté comme indiqué dans le tableau annexe :

### -BUDGET ZAE DU BORDEAU

Le Conseil approuve le Budget primitif, arrêté comme indiqué dans le tableau annexe :

Adopté à l'unanimité.

## ■ 21. Installation des commission thématiques

Le législateur a prévu que le Conseil communautaire, en début de mandat, puisse créer des commissions thématiques (articles L. 5211-1 et L. 2121-22 du CGCT).

Chaque commune membres a la possibilité d'être représentée dans les commissions selon les modalités suivantes :

- Les représentants des communes peuvent être soit des conseillers communautaires ou suppléants, des élus pris parmi les membres du conseil municipal. *Art L5211-40-1 du CGCT « Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues audit article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine. » ;*
- Chaque maire adressera une proposition de représentation de sa commune à une ou plusieurs des commissions thématiques de la Communauté de communes du Val de l'Oise (CCVO). Ces désignations se feront sous l'autorité du maire et dans un esprit de

travail constructif, loyal et consensuel. Les commissions thématiques ont en effet vocation à constituer des lieux d'échange, de réflexion et de préparation des décisions communautaires, dans le respect de l'intérêt général intercommunal. La participation à ces instances suppose donc une volonté de contribuer utilement et positivement aux travaux collectifs, dans un climat de dialogue et de respect mutuel, excluant toute logique d'opposition systématique ou de blocage.

Dans le cadre du fonctionnement de la CCVO, il est proposé l'installation des commissions thématiques suivantes :

- Aménagement de l'espace, mobilité et habitat ;
- Développement économie et emploi ;
- Environnement et développement durable ;
- Tourisme ;
- Solidarité et actions sociales ;
- Enfance et jeunesse ;
- Finances et perspectives ;
- Travaux intercommunaux, services techniques, bâtiments et équipements communautaires ;
- Séniors et labélisation « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînées » ;
- Culture et patrimoine.

Ces commissions sont chargées d'étudier les dossiers de leur compétence. Elles émettent des avis consultatifs et formulent des propositions.

Madame la Présidente de la Communauté de communes du Val de l'Oise est membre de droit de toutes les commissions.

Chaque commission sera présidée par un Vice-président désignée par la Présidente.

Chaque commission se réunit lorsque la Présidente ou le/la Vice-président(e) chargé(e) de la commission le juge utile et a minima une fois par an.

La Présidente ou le/la Vice-président(e) doivent également réunir la commission à la demande de la majorité de ses membres.

Les commissions ne possèdent pas de pouvoir de décision et émettent simplement un avis. Cet avis est présenté au Conseil communautaire lorsque la question vient en délibération devant lui. Elles préparent les travaux du Conseil communautaire ou du Bureau dont elles sont chargées d'éclairer les débats.

Les séances de ces instances ne sont pas publiques, mais peuvent entendre, en tant que de besoin, des personnalités extérieures.

Madame la Présidente propose que les commissions soient *composées idéalement d'un maximum de 15 personnes*, conseillers communautaires ou conseillers municipaux, ceci afin de garantir la qualité des travaux des commissions.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve l'installation des dix commissions :

- Aménagement de l'espace, mobilité et habitat ;
  - Développement économie et emploi ;
  - Environnement et développement durable ;
  - Tourisme ;
  - Solidarité et actions sociales ;
  - Enfance et jeunesse ;
  - Finances et prospectives ;
  - Travaux intercommunaux, services techniques, bâtiments et équipements communautaires ;
  - Séniors et labélisation « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînées » ;
  - Culture et patrimoine.
- Approuve la représentation des communes ainsi que les règles de fonctionnement des commissions telles que définies ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

## **■ 22. Election des membres de la commission d'appel d'offres et de autres commissions liées à la commande publique des collectivités territoriales**

Vu les articles L. 2121-22, L. 2121-21, L.5211-1 et L5711-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu les articles 22 du Code des Marchés publics et L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales

A la suite du renouvellement des assemblées locales, l'ensemble des commissions relatives à la commande publique qui constituent des instances investies d'un pouvoir de décision ou d'avis devront être renouvelées.

Les commissions concernées au titre de la commande publique sont :

La commission d'appel d'offres, définie à l'article 22 du Code des marchés publics (CMP), en ce qui concerne les marchés publics ;

La commission « de délégation de services publics », définie à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) en ce qui concerne les délégations de services publics, les contrats de partenariat (article L. 1414-7 du CGCT).

A - Une commission d'appel d'offres se compose de membres à voix délibérative (article 22-IV du CMP) et de membres à voix consultative qui assistent les premiers dans leurs prises de décisions (article 23 du CMP « *les membres du service technique compétent, des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.* »).

L'ensemble des membres à voix délibérative, à l'exception de son président, sont élus « en son sein » par l'assemblée délibérante, le président de la commission étant de droit le président de l'établissement public de coopération intercommunale (article 22- I 3°, 4° et 5° du CMP).

Ces membres à voix délibérative sont les membres titulaires d'une commission ainsi que, en nombre égal, leurs suppléants (article 22-II du CMP).

Ce nombre est fixé à l'article 22-I du CMP en fonction de la nature et ou de la « taille » de la collectivité ou de l'établissement public :

- Lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale, comportant des communes de moins de 3 500 habitants, outre le président de l'EPCI (président de la CAO), cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

À la suite de la modification de l'Article L.1415 du CGCT, tous les EPCI sont considérés comme une commune de plus de 3500 habitants ; dès lors il convient d'élire 5 Titulaires et 5 Suppléants.

#### L'appel et le dépôt de candidature :

1. s'effectue sous forme de liste (articles 22-III du CMP et L. 2121-21 du CGCT) ;
2. chaque liste peut comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article 22-III 1er alinéa du CMP) ;

#### L'élection :

1. se déroule au scrutin secret,
2. chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste « sans panachage, ni vote préférentiel » (article 22-III 1er alinéa du CMP).

#### L'attribution des sièges de titulaires et de suppléants :

1. s'effectue selon le système de « la représentation proportionnelle au plus fort reste » sur la base d'un scrutin de liste (article 22-III du CMP). C'est-à-dire que le nombre d'élus sur chaque liste est proportionnel au nombre de voix recueillies par chacune d'elles ;
2. le calcul des résultats se fait en fonction d'un quotient électoral. Celui-ci permet de définir combien de voix sont nécessaires pour disposer d'un siège de titulaire, ce qui entraîne l'attribution automatique d'un siège de suppléant.
3. Ce quotient se calcule en fonction des suffrages exprimés, selon la formule suivante :  
nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir
4. le nombre de suffrages exprimés se calcule en prenant le nombre total de bulletins duquel sont soustraits les bulletins blancs ou nuls.
5. en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (article 22-III 2e alinéa du CMP) ;
6. si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (article 22-III 2e alinéa).

Cependant, « si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture » par le président de l'assemblée délibérante (article L. 2121-21 du CGCT).

#### B – L'élection des membres d'une commission de délégation de services publics

Une commission de délégation de services publics se compose de membres à voix délibérative et de membres à voix consultative qui assistent les premiers dans leurs prises de décisions (article L. 1411-5 du CGCT).

L'ensemble des membres à voix délibérative, sont élus « en son sein » par l'assemblée délibérante.

Le président de la commission de délégation de services publics est :

- « l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant » lorsqu'il s'agit d'un établissement public ;

Il est procédé selon les mêmes modalités que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Le nombre des membres est fixé à l'article L. 1411-5 du CGCT en fonction de la nature et ou de la « taille » de la collectivité ou de l'établissement public.

Ainsi, pour un EPCI :

- 5 membres titulaires + 5 membres suppléants.

Où l'exposé de Madame la Présidente, le Conseil communautaire :

1/ Décide de procéder à l'élection, des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste

➤ Membres titulaires

Nombre de votants : 44

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 44

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 9

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1	44	5	-	5
Liste 2	-	-	-	-

Proclame élus les membres titulaires suivants :

- Madame GOSSET Stéphanie
- Monsieur NUTTENS Michel
- Monsieur GLASSET Anthony
- Monsieur DA FONSECA André
- Monsieur BRISSE Jean-Philippe

➤ Membres suppléants

Nombre de votants : 44

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 44

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 9

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1	44	5	-	5
Liste 2	-	-	-	-

Proclame élus les membres suppléants suivants :

- Madame LEPLAY Anne-Sophie
- Madame BASSEVILLE Martine
- Monsieur DECARSIN Bruno
- Monsieur BOURDAUDHUI Renaud
- Monsieur CRAPIER Pierre-Luc

2/Décide de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission « de délégation de services publics », à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

➤ Membres titulaires

Nombre de votants : 44

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 44

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 9

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1	44	5	-	5
Liste 2	-	-	-	-

Proclame élus les membres titulaires suivants :

- Madame GOSSET Stéphanie
- Monsieur NUTTENS Michel
- Monsieur GLASSET Anthony
- Monsieur DA FONSECA André
- Monsieur BRISSE Jean-Philippe

➤ Membres suppléants

Nombre de votants : 44

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 44

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 9

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1	44	5	-	5
Liste 2	-	-	-	-

Proclame élus les membres suppléants suivants :

- Madame LEPLAY Anne-Sophie
- Madame BASSEVILLE Martine
- Monsieur DECARSIN Bruno
- Monsieur BOURDAUDHUI Renaud
- Monsieur CRAPIER Pierre-Luc

### ■ 23. Election des membres du comité social territorial (CST)

Madame la Présidente informe les membres du Conseil communautaire que le comité social territorial (CST) constitue avec les commissions administratives paritaires et les commissions consultatives paritaires, l'une des trois instances de concertation où se retrouvent représentants des collectivités et représentants du personnel.

Le comité social territorial (CST) est composé de représentants du personnel et de représentants des collectivités ou établissements publics.

Le comité technique est consulté pour avis sur les questions relatives :

#### Organisation des services

- réorganisation des services
- évolution des missions
- temps de travail et télétravail

#### Gestion des ressources humaines

- lignes directrices de gestion (LDG)
- évolution des effectifs
- formation
- égalité professionnelle

#### Conditions de travail

- santé et sécurité au travail
- prévention des risques professionnels
- conditions d'exercice des missions

Le nombre des membres titulaires est fixé par l'organe délibérant de la collectivité après consultation des organisations syndicales.

Par délibération en date du 27 mars 2026, le Conseil communautaire a fixé la composition du CST comme suit :

- 5 représentants de la collectivité
- 5 représentants du personnel

Madame la Présidente demande au Conseil communautaire de procéder à la désignation des élus amenés à représenter la collectivité au Comité social territorial.

Pour les membres titulaires sont candidats :

- Madame GOSSET Stéphanie
- Monsieur SOLARI Sébastien
- Monsieur VASSEUR Jérôme
- Monsieur BURTON Franck

- Monsieur BURILLON Dominique

Pour les membres suppléants sont candidats :

- Madame COSPEREC Cyrielle
- Madame ABDOULI Marie-Pierre
- Madame LEBEAU Véronique
- Madame DUPONT Isabelle
- Madame CHON Géraldine

Oùï l'exposé de Madame la Présidente, le Conseil communautaire désigne :

-Madame GOSSET Stéphanie, Monsieur SOLARI Sébastien, Monsieur VASSEUR Jérôme, Monsieur BURTON Franck et Monsieur BURILLON Dominique membres titulaires du Comité social territorial ;

-Madame COSPEREC Cyrielle, Madame ABDOULI Marie-Pierre, Madame LEBEAU Véronique, Madame DUPONT Isabelle et Madame CHON Géraldine membres suppléants du Comité social territorial.

Adopté à l'unanimité.

#### ■ 24. GEMAPI - syndicat de rivière de l'Oise Aval Axonaise, désignation des délégués

Madame la Présidente expose que depuis le 1er janvier 2018 et la mise en œuvre de la compétence "GEMAPI", la Communauté de Communes du Val de l'Oise (CCVO) est devenue adhérente au syndicat de rivière de l'Oise Aval Axonaise en vertu du principe de représentation-substitution.

*« Le syndicat a pour compétence la gestion et l'aménagement des cours d'eau et du bassin versant de l'Oise aval axonaise dont les missions sont définies par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :*

- (1°) *l'aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin hydrographique.*
- (2°) *l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau.*
- (5°) *la défense contre les inondations.*
- (8°) *la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. »*

Au regard de la mise en œuvre de la compétence "GEMAPI", c'est donc la communauté de communes qui dispose du pouvoir représentation auprès de ce syndicat.

Les délégués sont désignés par le Conseil communautaire *qui peut opérer son choix parmi tous les conseillers communautaires et municipaux des communes-membres de l'EPCI*, s'agissant d'un syndicat mixte « fermé ».

Conformément aux nouveaux du statuts du Syndicat de rivière l'Oise Aval Axonaise adoptés en décembre 2025, la CCVO doit désigner 20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants.

A titre d'information, les communes concernées par ce syndicat sont : *Alaincourt, Benay, Berthenicourt, Brissay-Choigny, Brissy-Hamégicourt, Cerizy, Châtillon-sur-Oise, Hinacourt, Itancourt, Ly-Fontaine, Mézières-sur-Oise, Mont d'Origny, Moy-de-l'Aisne, Neuville,*

*Origny-Sainte-Benoite, Parpeville, Regny, Remigny, Renansart, Ribemont, Séry-les-Mézières, Sissy, Surfontaine, Thenelles, Urvillers, Vendeuil et Villers-le-Sec.*

Oui l'exposé de Madame la Présidente, il est procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants.

Les délégués désignés figurent dans la liste jointe en annexe.

## ■ 25. GEMAPI - syndicat de rivière de la serre aval, désignation des délégués

Vu la délibération 2019-10 du 29 juillet 2019 du comité syndical du syndicat du bassin versant de la Serre aval portant sur la modification de l'article 5 de ses statuts et la notification qui a été faite à l'ensemble de ses membres le 19 août 2019 ;

Madame la Présidente expose que depuis le 1er janvier 2018 et la mise en œuvre de la compétence "GEMAPI", la Communauté de Communes du Val de l'Oise (CCVO) est devenue adhérente au syndicat de rivière de la serre aval en vertu du principe de représentation-substitution.

Le syndicat a pour compétence la gestion et l'aménagement des cours d'eau et du bassin versant de la Serre aval dont les missions sont définies par les 3 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- (1°) l'aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- (2°) l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau.
- (8°) la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

A ce titre, le syndicat exerce également la mission de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant, dans les limites du périmètre syndical.

Au regard de la mise en œuvre de la compétence "GEMAPI", c'est donc la communauté de communes qui dispose du pouvoir représentation auprès de ce syndicat.

Ces délégués sont désignés par le conseil communautaire *qui peut opérer son choix parmi tous les conseillers communautaires et municipaux des communes-membres de l'EPCI*, s'agissant d'un syndicat mixte « fermé ».

Les statuts du Syndicat de rivière de la Serre Aval prévoient que la CCVO doit désigner 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

A titre d'information, les communes concernées par ce syndicat sont : *Chevresis-Monceau, La Ferté-Chevresis, Parpeville, Pleine-Selve, Renansart, Surfontaine, Villers-le-Sec.*

Oui l'exposé de Madame la Présidente, il est procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants.

### ➤ Sont désignés membres titulaires :

-Monsieur FONTAINE Yannick, Monsieur TARGET Rémy, Monsieur PAEME Gauthier et Monsieur LANGLET Antoine.

### ➤ Sont désignés membres suppléants :

-Monsieur JUMEAUX Jérémy et Monsieur POLLIN Christian.

## ■ 26. GEMAPI - désignation des délégués auprès de l'Entente Oise-Aisne

Madame la Présidente rappelle que par délibération date du 03 juin 2019, la Communauté de Communes du Val de l'Oise a adhéré à l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Entente Oise-Aisne pour la mise en œuvre de la compétence "prévention des inondations (PI) » sur le bassin versant de l'Oise.

A ce titre, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant appelés à siéger auprès de l'Entente Oise-Aisne.

Madame la Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir désigner les délégués.

Ouï l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire désigne :

- Monsieur Julien SIMEON délégué titulaire, et Monsieur André DA FONSECA délégué suppléant, auprès de l'Entente Oise-Aisne.

## ■ 27. GEMAPI - désignation du délégué à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Oise-Moyenne

Madame la Présidente expose que la Commission Locale de l'Eau (CLE) Oise - Moyenne a été instaurée en 2021 afin de superviser l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du territoire Oise-Moyenne dont la Communauté de communes du Val de l'Oise fait partie.

Ce document de planification vise à assurer un équilibre entre la préservation des milieux aquatiques et des ressources, et la prise en compte des différents usages de l'eau.

La CLE est réunie au moins une fois par an pour faire le point sur l'élaboration du document et sur le déroulement de l'étude hydrogéologique lancée à l'échelle du bassin versant.

Madame la Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir désigner un délégué qui siègera au premier collège (collège des représentants des collectivités territoriales) de la CLE du SAGE Oise Moyenne.

Ouï l'exposé de Mme la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne Monsieur Marceau LEMAHIEU pour siéger au sein de la CLE.

## ■ 28. GEMAPI - désignation des délégués au sein du comité syndical AMEVA

Madame la Présidente rappelle que par délibération date du 06 juillet 2018, la Communauté de communes du Val de l'Oise (CCVO) a adhéré à l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) AMEVA (Aménagement et Valorisation du bassin de la Somme) pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, sur le bassin versant de la Somme.

*« Le syndicat a pour compétence la gestion et l'aménagement des cours d'eau et du bassin versant de l'Oise aval axonaise dont les missions sont définies par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :*

- *(1°) l'aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin hydrographique.*
- *(2°) l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau.*
- *(5°) la défense contre les inondations.*
- *(8°) la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. »*

Les statuts du Syndicat AMEVA prévoient que la CCVO doit désigner deux délégués titulaires.

Oùï l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne :

- Monsieur Michel NUTTENS,
- Monsieur Jean-Philippe BRISSE,

délégués titulaires auprès de l'AMEVA.

## **■ 29. Désignation d'un délégué pour la commission des sites**

Madame la Présidente rappelle aux membres présents que les risques générés par l'activité de la société CLOE (Centrale Logistique L'Oréal d'Essigny-le-Grand), sur le territoire de la commune d'Essigny-le-Grand nécessitent d'être encadrés par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages avait institué la création des comités locaux d'information et de concertation (CLIC).

Cette loi a été complétée par l'article 247 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle).

Cet article a modifié l'article L 125-2 du code de l'environnement en remplaçant le CLIC par une commission de suivi de ce site (CSS).

Madame la Présidente propose aux membres présents de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger lors des réunions de cette commission.

Oùï l'exposé de Madame Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne :

- Monsieur Vincent DEBAILLEUX, membre titulaire,
- Monsieur Christian POLLIN, membre suppléant.

### ■ 30. Désignation d'un élu au Conseil d'Administration du centre social et culturel de la vallée de l'Oise (CSCVO)

Madame la Présidente informe les membres du Conseil communautaire qu'il convient de désigner un élu avec voix délibérative au sein du Centre social et culturel de la Vallée de l'Oise (CSCVO).

La Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir désigner un délégué qui siègera au conseil d'administration du centre social.

Oùï l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne Madame Camille VANSTEENBERGHE en qualité de représentante de la communauté de communes au sein du CSCVO.

### ■ 31. Désignation représentants USEDA - collège des EPCI

Vu les Statuts de l'USEDA modifiés en date du 7 juillet 2015,

Madame la Présidente expose que, conformément aux Statuts de l'USEDA, la Communauté de Communes du Val de l'Oise doit désigner en son sein, deux représentants appelés à siéger au collège des EPCI de l'USEDA (Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne).

Elle précise que ce collège des EPCI désignera ensuite quatre délégués appelés à siéger au sein du Conseil syndical.

En conséquence, Madame la Présidente invite l'assemblée à procéder à la désignation de deux représentants, pour siéger dans ce collège.

#### Sont candidats :

- Monsieur DIVE Julien
- Madame GOSSET Stéphanie
- Monsieur SOLARI Sébastien
- Monsieur SCHMITT Hervé

Il est procédé au vote à bulletin secret.

#### Résultats du scrutin :

- Nombre de bulletins : 44
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

#### Ont obtenu :

- Monsieur DIVE Julien : 23 voix
- Madame GOSSET Stéphanie : 18 voix
- Monsieur SOLARI Sébastien : 28 voix
- Monsieur SCHMITT Hervé : 17 voix

#### A l'issue du scrutin, sont déclarés élus :

- Monsieur DIVE Julien

-Monsieur SOLARI Sébastien

en qualité de représentants de la Communauté de communes du Val de l'Oise appelés à siéger au sein du collège des EPCI de l'USEDA.

### ■ 32. Désignation d'un délégué pour siéger à la commission paritaire USED A

Madame la Présidente informe le Conseil communautaire que la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a prévu la création d'une commission consultative paritaire entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre situés en tout ou partie dans le périmètre de l'USED A (Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne).

Cette commission est paritairement constituée de délégués de l'USED A et des représentants des EPCI.

La commission est chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie et de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

En conséquence, Madame la Présidente propose à l'assemblée de procéder à la désignation d'un délégué appelé à siéger au sein de cette commission.

Oùï l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne Monsieur Sébastien SOLARI en qualité de représentant de la communauté de communes au sein de cette commission consultative paritaire de l'USED A.

Adopté à l'unanimité.

### ■ 33. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente a clos la séance vers 22h00.

\*\*\*

# **ANNEXES**



**BP 2025 - CA/CFU 2025  
BUDGETS DE 2026**

Budget principal	Page 2
Gîtes	Page 9
Ordures Ménagères	Page 12
Travaux Intercommunaux	Page 16
Portage de repas	Page 17
Aide à domicile	Page 19
ZAC de l'Epinette	Page 23
ZAE le Bordeaux	Page 24
Emprunts	Page 25
Fiscalité	Page 26

**BUDGET GENERAL DE 2026**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitre ou article</b>	<b>Désignation</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Réalisé 2025</b>	<b>Propositions 2026</b>
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>1 536 700,20 €</b>	<b>1 340 595,49 €</b>	<b>1 476 700,00 €</b>
6042	Achats de prestations	85 000,00 €	147 388,31 €	90 000,00 €
6045	Achats d'etudes et prestation terrain	15 000,00 €	12 630,56 €	2 500,00 €
605	Achat de matériel, équipements	- €	3 376,91 €	- €
60611	Eau et assainissement	5 000,00 €	3 659,09 €	4 000,00 €
60612	Energie - Electricité	70 000,00 €	66 412,63 €	70 000,00 €
60613	Chauffage Urbain	- €	310,67 €	- €
60621	Combustibles	60 000,00 €	31 437,44 €	35 000,00 €
60622	Carburants	200 000,00 €	171 747,43 €	185 000,00 €
60623	Alimentation	19 000,00 €	12 991,69 €	14 000,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	20 000,00 €	35 590,72 €	25 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	24 000,00 €	5 814,65 €	10 000,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	130 000,00 €	76 053,34 €	85 000,00 €
60633	Forunitures de voirie	- €	94,81 €	- €
60636	Vêtements de travail	25 000,00 €	13 607,24 €	15 000,00 €
6064	Fournitures administratives	15 000,00 €	5 716,96 €	6 000,00 €
6065	Livres, disques, cassettes	1 000,00 €	799,01 €	1 000,00 €
6067	Fournitures scolaires	- €	56,62 €	- €
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00 €	2 431,55 €	5 000,00 €
611	Contrats de prestations de services	120 000,00 €	27 905,45 €	165 000,00 €
61351	Locations - matériel roulant	13 000,00 €	12 740,29 €	6 500,00 €
61358	Locations - autres	19 000,00 €	59 566,50 €	55 000,00 €
61521	Terrains	5 000,00 €	3 044,16 €	2 000,00 €
615221	Entretien et réparations de bâtiments publics	30 000,00 €	6 700,15 €	30 000,00 €
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	2 000,00 €	24 960,00 €	100 000,00 €
615232	Entretien et réparations sur réseaux	- €	1 078,20 €	- €
61551	Entretien matériel roulant	100 000,00 €	71 852,80 €	70 000,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00 €	3 095,74 €	3 000,00 €
6156	Maintenance	36 000,00 €	72 495,29 €	65 000,00 €
6161	Primes assurances multirisques	- €	16 319,47 €	18 000,00 €
6162	Dommage Ouvrage	50 000,00 €	- €	- €
6168	Autres assurances	- €	54 316,56 €	60 000,00 €
617	Etudes et recherches	- €	5 430,00 €	35 000,00 €
6182	Documentation générale et technique	6 500,00 €	2 535,07 €	4 000,00 €
6184	Versement organismes de formation	30 000,00 €	24 709,45 €	30 000,00 €
6188	Autres frais divers	15 000,20 €	310,70 €	1 000,00 €
62268	Autres honoraires, conseils...	2 000,00 €	22 674,45 €	5 000,00 €
6227	Frais d'actes, contentieux	3 000,00 €	- €	1 500,00 €
6228	Divers	50 000,00 €	45 704,00 €	2 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00 €	11 425,90 €	10 000,00 €
6234	Réceptions	5 000,00 €	7 387,00 €	6 500,00 €
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00 €	2 839,25 €	5 000,00 €
6238	Publications, Publicités, Divers	5 000,00 €	11 639,51 €	12 000,00 €
6241	Transports de biens	- €	66,99 €	- €
6245	Transports collectifs de personnes	21 000,00 €	20 182,20 €	21 000,00 €
6251	Voyages, déplacements et missions	7 000,00 €	4 688,57 €	5 000,00 €
6261	Frais d'affranchissement	20 000,00 €	25 933,78 €	20 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	25 000,00 €	21 119,57 €	20 000,00 €
627	Services Bancaires	200,00 €	306,42 €	200,00 €
6281	Concours divers	13 000,00 €	- €	- €
6283	Frais nettoyage des locaux	30 000,00 €	50 006,72 €	40 000,00 €
6284	Redevances pour services rendus	2 000,00 €	- €	- €
62878	Remboursement de frais à des tiers	2 000,00 €	71 961,59 €	60 000,00 €
6288	Autres services extérieurs	200 000,00 €	47 041,25 €	55 000,00 €
63512	Taxes foncières	25 000,00 €	14 968,00 €	15 500,00 €
6354	Droits enregistrements et timbres	- €	1 064,80 €	
6355	Taxes et impôts sur véhicules	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
6358	Autres Droits	2 000,00 €	- €	- €
6378	Autres Impots et taxes	- €	4 406,03 €	5 000,00 €
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>3 487 800,00 €</b>	<b>3 270 897,51 €</b>	<b>3 371 000,00 €</b>
6218	Autre personnel extérieur	- €	815,00 €	- €
6331	Versement mobilité	2 000,00 €	1 680,56 €	1 800,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	9 500,00 €	8 628,91 €	8 500,00 €
6333	Participation.Form.Prof.Continue	- €	45,15 €	- €
6336	Cotisations CNFPT	42 000,00 €	36 364,32 €	38 000,00 €
6338	Autres impôts et taxes sur rémunération	11 000,00 €	5 177,61 €	10 000,00 €
64111	Personnel titulaire - rémunération principale	1 350 000,00 €	1 291 397,04 €	1 310 000,00 €
64112	Personnel titulaire SFT et Idt de résidence	20 000,00 €	18 376,98 €	23 000,00 €
64113	Personnel titulaire NBI	10 000,00 €	9 719,92 €	12 500,00 €

64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	352 000,00 €	336 752,25 €	355 000,00 €
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	430 000,00 €	372 751,48 €	380 000,00 €
64132	Personnel non titulaire - SFT	6 500,00 €	5 438,66 €	200,00 €
64138	Personnel non titulaire - Primes et idtés	16 000,00 €	18 173,87 €	15 000,00 €
64168	Autres emplois aidés	24 500,00 €	14 571,47 €	- €
64171	Apprentis - rémunération	- €	- €	- €
6451	Cotisations URSSAF	353 000,00 €	320 924,27 €	316 000,00 €
6453	Cotisations caisses de retraite	502 000,00 €	480 997,37 €	538 000,00 €
6454	Cotisations à l'ASSEDIC	18 800,00 €	16 296,73 €	16 000,00 €
6455	Cotisations assurances du personnel	146 000,00 €	155 781,16 €	142 000,00 €
6456	Versement FNC du SF	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
6457	Cotisations liées à l'apprentissage	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	5 500,00 €	10 065,48 €	13 000,00 €
64731	Allocations chômage versées directement	14 000,00 €	- €	5 000,00 €
6474	Versement autres œuvres sociales (COS+Plurelya)	46 000,00 €	46 163,70 €	49 000,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00 €	1 240,00 €	3 500,00 €
6478	Autres charges sociales (chèques déjeuner)	120 000,00 €	119 535,58 €	130 000,00 €
6488	Autres charges de personnel	2 000,00 €	- €	1 500,00 €
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION</b>	<b>4 174 694,17 €</b>	<b>729 663,97 €</b>	<b>4 645 731,17 €</b>
651	Aides à la personne - Famille et enfance	600,00 €	- €	- €
6514	Cotisations, adhésions	5 000,00 €	- €	- €
65311	Indemnités élus	105 000,00 €	95 278,56 €	90 000,00 €
65313	Elus - Cotisations de retraite	7 500,00 €	7 276,56 €	7 500,00 €
65314	Cotisations de sécurité sociale part patronale	13 000,00 €	11 881,00 €	13 000,00 €
65315	Formation élus	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
653172	Cotis fonds financt alloc fin mandat	300,00 €	251,61 €	300,00 €
6541	Non-valeur	- €	0,03 €	- €
6542	Créances éteinte	1 000,00 €	100,00 €	1 000,00 €
65561	Fonds de compensation charges territoriales	120 000,00 €	- €	- €
65568	Autres contributions	250 000,00 €	398 447,39 €	420 000,00 €
6561	Participations - organismes de regroupement	230 000,00 €	152 611,25 €	180 000,00 €
6568	Participations - autres	20 000,00 €	10 038,05 €	- €
65736222	Subvention fonct aux budgets annexe	452 298,00 €	- €	363 207,76 €
657382	Subvention fonct Autres organismes publics	12 000,00 €	27 163,30 €	38 000,00 €
65742	Subvention de fonct. privés - Entreprises	10 000,00 €	7 000,00 €	10 000,00 €
65748	Subvention- autres personnes de droit privé	1 000,00 €	10 000,00 €	1 000,00 €
65811	Dts d'utilisation - informatique en nuage (Cloud)	7 000,00 €	- €	7 000,00 €
65818	Redevance informatique - Autres	15 000,00 €	9 614,93 €	15 000,00 €
6584	Amendes fiscales et pénales	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
65888	Autres charges diverses gestion courante	2 922 996,17 €	1,29 €	3 497 723,41 €
<b>66</b>	<b>GESTION DES SERVICES</b>	<b>16 892,00 €</b>	<b>14 268,35 €</b>	<b>16 750,00 €</b>
66111	Intérêts des emprunts	14 292,00 €	16 891,71 €	14 100,00 €
66112	Intérêts courus et non-échus	2 600,00 €	2 623,36 €	2 650,00 €
<b>014</b>	<b>ATTENUATION DE PRODUITS</b>	<b>523 726,00 €</b>	<b>430 143,25 €</b>	<b>430 680,00 €</b>
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	1 100,00 €	1 094,00 €	1 100,00 €
7391118	Autres restit. au titre des dégrèvements sur contrib. directes	- €	8,00 €	10,00 €
739115	prélèvt contrib. Redresmt fin. Publiques	23 000,00 €	11 448,00 €	22 896,00 €
739118	Autres restitutions dégrèv. Contrib. Directes	23 000,00 €	- €	- €
7391731	reversement sur impots et taxes spécifiques liés à des activités	12 000,00 €	- €	- €
73913	Reversement sur taxe liées urbanisme/environn.	2 000,00 €	- €	- €
739215	Reversement conventionnel Fiscalité	- €	11 276,25 €	8 000,00 €
739221	Prélèvement FNGIR	95 424,00 €	95 424,00 €	95 424,00 €
7392221	Fonds péréquation ress, com et intercom (FPIC)	231 000,00 €	182 643,00 €	175 000,00 €
73928	Autres prélèvements	7 952,00 €	- €	- €
7498	Autres reversements	128 250,00 €	128 250,00 €	128 250,00 €
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>4 724,83 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
673	Titres annulés	35 000,00 €	4 724,83 €	5 000,00 €
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>863 565,83 €</b>	<b>1 156 060,54 €</b>	<b>642 000,00 €</b>
675	Valeurs comptables immos cédées	- €	244 415,50 €	- €
6761	Difference de realisation (+) transfert en immos	- €	55 200,00 €	- €
6811	Dotations aux amortissements	863 565,83 €	856 445,04 €	642 000,00 €
<b>23</b>	<b>Virement section d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCT.</b>	<b>10 638 378,20 €</b>	<b>6 946 353,94 €</b>	<b>10 587 861,17 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Chapitre ou article</b>	<b>Désignation</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Réalisé 2025</b>	<b>Propositions 2026</b>
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES ...</b>	<b>279 400,00 €</b>	<b>318 323,20 €</b>	<b>322 000,00 €</b>
7062	Services à caractère culturel	4 000,00 €	3 975,00 €	4 000,00 €
70632	redevances services caractère loisir	1 000,00 €	1 767,55 €	20 000,00 €
7066	redevances services caractère social	86 000,00 €	86 056,86 €	66 000,00 €
70841	mise à dispo personnel bud annexes	150 000,00 €	187 012,40 €	185 000,00 €
70871	rembt frais par collectivité rattachement	- €	18 360,00 €	- €
708721	remboursement frais par budgets annexes	36 000,00 €	13 739,79 €	36 000,00 €
70875	remboursement par des communes membres	- €	5 992,60 €	10 000,00 €
70878	remboursement par des tiers	2 400,00 €	1 419,00 €	1 000,00 €
<b>73</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>1 695 233,00 €</b>	<b>1 699 521,00 €</b>	<b>1 705 514,00 €</b>
7351	Fraction compensatoire TFB et TH	1 251 614,00 €	1 251 614,00 €	1 257 931,00 €
7352	Fraction compensatoire TVA - CVAE	443 619,00 €	443 619,00 €	447 583,00 €
7358	Autres fraction de TVA	- €	4 288,00 €	- €
<b>731</b>	<b>FISCALITE LOCALE</b>	<b>2 748 616,00 €</b>	<b>2 742 787,68 €</b>	<b>2 648 916,00 €</b>
73111	Taxes directes locales	1 751 679,00 €	1 723 100,00 €	1 620 963,00 €
73114	IFER	879 937,00 €	888 399,00 €	899 953,00 €
73118	Autres contributions	- €	12 166,00 €	10 000,00 €
73136	Taxe GEMAPI	110 000,00 €	110 032,00 €	110 000,00 €
731721	Taxe de séjour	7 000,00 €	9 090,68 €	8 000,00 €
<b>74</b>	<b>DOTATIONS, PARTICIPATIONS</b>	<b>1 629 195,00 €</b>	<b>1 753 608,96 €</b>	<b>1 425 559,00 €</b>
741124	Dotation d'intercommunalité	188 684,00 €	190 834,00 €	226 560,00 €
741126	Dotation compensation EPCI	243 211,00 €	241 061,00 €	234 958,00 €
744	FCTVA	1 000,00 €	1 240,74 €	2 000,00 €
74718	Autres participations Etat (France Services, colos app.)	70 000,00 €	157 344,00 €	140 000,00 €
7472	Participation régions	- €	17 000,00 €	- €
7473	Participation Département	1 500,00 €	- €	- €
7478222	Participations - CAF	290 000,00 €	333 208,51 €	290 000,00 €
7478223	Participations - MSA	2 000,00 €	3 832,19 €	4 000,00 €
74788	Autres organismes	- €	- €	- €
748313	Dotation unique compensation TP	76 000,00 €	38 314,00 €	- €
74832	Etat compensation CET (CVAE et CFE)	495 168,00 €	- €	342 274,00 €
74833	Etat compensation exonération TF	261 632,00 €	768 143,00 €	183 765,00 €
74834	Etat compensation exonération TH	- €	2 002,00 €	2 002,00 €
74836	Etat compensation exonération TP	- €	629,52 €	- €
<b>75</b>	<b>AUTRES PDTS DE GESTION COURANTE</b>	<b>140 000,00 €</b>	<b>147 536,63 €</b>	<b>105 000,00 €</b>
752	Revenus des immeubles	90 000,00 €	81 345,33 €	90 000,00 €
75888	Autres produits divers de gest° courante	50 000,00 €	66 191,30 €	15 000,00 €
<b>013</b>	<b>ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>140 000,00 €</b>	<b>175 428,59 €</b>	<b>140 000,00 €</b>
6419	Remboursement rémunérations personnel	90 000,00 €	119 273,59 €	90 000,00 €
6459	Remboursement sur charges de Sécurité Sociale	- €	- €	- €
6479	Remboursement sur autres charges sociales	50 000,00 €	56 155,00 €	50 000,00 €
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
761	Produits de participations	- €	- €	- €
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>277 790,45 €</b>	<b>1 500,00 €</b>
773	Mandats annulés	30 000,00 €	444,05 €	1 500,00 €
775	Cession immos	- €	277 346,40 €	- €
<b>042</b>	<b>TRANSFERTS ENTRE SECT.</b>	<b>74 796,51 €</b>	<b>97 065,61 €</b>	<b>74 796,51 €</b>
7761	Difference sur Realisations	- €	22 269,10 €	- €
777	quote part sub invest trans cpte résultat	74 796,51 €	74 796,51 €	74 796,51 €
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>3 901 137,69 €</b>	<b>- €</b>	<b>4 164 575,66 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 638 378,20 €</b>	<b>7 212 062,12 €</b>	<b>10 587 861,17 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Chapitre ou article</b>	<b>Désignation</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Réalisé 2025</b>	<b>Propositions 2026</b>
<b>16</b>	<b>REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS</b>	<b>118 158,00 €</b>	<b>118 157,73 €</b>	<b>112 372,00 €</b>
1641	Remboursement du capital des emprunts	118 158,00 €	118 157,73 €	112 372,00 €
<b>001</b>	<b>RESULTATS REPORTEES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>23 094,00 €</b>	<b>37 500,00 €</b>
202	Frais documents urbanisme - Elaboration SCOT	- €	- €	20 000,00 €
2031	Frais d'études	60 000,00 €	23 094,00 €	12 500,00 €
2033	frais d'insertion (Appel d'offres)	- €	- €	5 000,00 €
<b>204</b>	<b>subventions d'équipement versées</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>40 621,68 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
20421	Privé bien mobilier, matériel (OPAH- Aides Ecos)	25 000,00 €	33 272,68 €	25 000,00 €
20422	Privé bien mobilier, installation (OPAH - Aides Ecos)	25 000,00 €	7 349,00 €	25 000,00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 639 033,26 €</b>	<b>739 087,82 €</b>	<b>2 704 527,13 €</b>
2113	Terrains aménagés autres que voirie	350 000,00 €	- €	310 000,00 €
2128	Autres agencements et aménagements	- €	- €	- €
21318	Constructions autres bâtiments publics	156 000,00 €	182 400,00 €	175 000,00 €
21351	Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	227 000,00 €	82 308,78 €	167 500,00 €
2151	Réseaux de voirie	- €	16 178,40 €	- €
215738	Autres materiels outillage de voirie	- €	3 570,00 €	- €
2158	Autres installations Mat,Outils. Tech	100 000,00 €	84 844,00 €	140 000,00 €
21828	21828 - Autres matériels de transport	278 200,00 €	321 355,20 €	132 000,00 €
21838	21838 - Autre matériel informatique	35 000,00 €	39 980,02 €	35 000,00 €
2188	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 492 833,26 €	8 451,42 €	1 745 027,13 €
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>80 000,00 €</b>		
2313	Constructions (en cours)	80 000,00 €	- €	- €
<b>27</b>	<b>Autres Immobilisations financières</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
276348	Créances autres communes	- €	- €	- €
<b>040</b>	<b>Transferts entre sections</b>	<b>74 796,51 €</b>	<b>97 065,61 €</b>	<b>74 796,51 €</b>
13911	Etat et établissements nationaux	31 150,00 €	31 150,00 €	31 150,00 €
13912	Sub transfert cpte résultat régions	7 084,00 €	7 084,00 €	7 084,00 €
13913	Sub transfert cpte résultat départements	15 623,00 €	15 623,00 €	15 623,00 €
139151	Sub inventaire actifs	7 005,51 €	- €	7 005,51 €
139158		- €	7 005,51 €	
13916	Sub transfert cpte résultat autres EPL	11 606,00 €	11 606,00 €	11 606,00 €
13918	Autres sub d'invest rattachées aux actifs	2 328,00 €	2 328,00 €	2 328,00 €
192	Plus ou moins value de cession	- €	22 269,10 €	- €
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISS.</b>	<b>3 021 987,77 €</b>	<b>1 018 026,84 €</b>	<b>2 979 195,64 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Chapitre ou article</b>	<b>Désignation</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Réalisé 2025</b>	<b>Propositions 2026</b>
<b>10</b>	<b>Dotations fonds divers et reserves</b>	<b>1 891 421,94 €</b>	<b>111 067,45 €</b>	<b>1 859 195,64 €</b>
10222	FC. TVA	10 000,00 €	111 067,45 €	100 000,00 €
001	Excédents reportés	1 881 421,94 €		1 759 195,64 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €		- €
1068	Excédents de fonct. capitalisés	- €	- €	- €
<b>040</b>	<b>Transferts entre sections</b>	<b>863 565,83 €</b>	<b>1 156 060,54 €</b>	<b>642 000,00 €</b>
192	Plus ou moins value de cession	- €	55 200,00 €	- €
2111	Terrains nus	- €	244 415,50 €	- €
28031	Frais d'études	99 555,00 €	99 524,17 €	10 052,56 €
28041581	GP Biens mobiliers	5 244,00 €	5 244,00 €	5 245,43 €
28041582	GFP Batiments installations	136 652,00 €	136 652,00 €	136 652,00 €
280421	privé bien mobilier matériel	6 438,00 €	6 437,30 €	39 709,98 €
280422	Privé Bâtiment, installations	25 260,60 €	25 260,60 €	20 786,00 €
28128	Autres agencements de terrains	6 395,00 €	6 395,00 €	6 395,00 €
281318	Autres bâtiments publics	225 425,56 €	225 421,43 €	221 647,80 €
281351	Installations générales, agencements - Bats Publics	29 551,74 €	29 764,03 €	32 437,10 €
28138		- €	- €	720,00 €
28151	Reseaux de voirie	1 380,00 €	1 361,68 €	1 617,84 €
2815731	Matériel roulant	653,88 €	- €	4 286,00 €
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	4 286,00 €	4 286,00 €	1 992,80 €
28158	Autres installation, matériel et outillage	58 196,81 €	58 184,46 €	35 765,57 €
28181	Installations générales, agencements	28 656,97 €	28 055,67 €	4 352,07 €
281821	Materiel de transport	4 353,00 €	4 352,09 €	4 628,28 €
281828	Autres matériel de transport	5 553,94 €	5 553,94 €	85 265,96 €
281838	Autres matériel de bureau et informatique	187 205,00 €	182 596,88 €	11 475,41 €
281848	Autres materiels bureau et mobilier	8 490,93 €	8 529,89 €	5 379,26 €
28185	Materiel de téléphonie	14 110,91 €	14 110,91 €	- €
28186	Amortissement cheptel	482,78 €	482,78 €	- €
28188	Autres immo. Corporelles	15 673,71 €	14 232,21 €	13 590,94 €
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>267 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>478 000,00 €</b>
1311	ETAT - Fonds Verts	200 000,00 €	20 000,00 €	66 000,00 €
1316	Subvention CAF Tx bardage locaux EAJE + RPE	67 000,00 €	- €	122 000,00 €
13361	DETR aire Ccar	- €	- €	150 000,00 €
13361	DETR Toiture MSP Origny	- €	- €	87 500,00 €
13361	DETR VideoProtection	- €	- €	30 000,00 €
13361	DETR Panneaux Solaires	- €	- €	22 500,00 €
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
165	Depots et cautionnement reçus	- €	- €	- €
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISS.</b>	<b>3 021 987,77 €</b>	<b>1 287 127,99 €</b>	<b>2 979 195,64 €</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026**

Article	Désignation	Propositions 2026
<b>BUDGET GENERAL</b>		
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>37 500,00 €</b>
202	Frais documents urbanisme - Elaboration SCOT	20 000,00 €
2031	Accueil Petite Enfance Origny-Ste-Benoîte	12 500,00 €
2033	frais d'insertion	5 000,00 €
<b>204</b>	<b>subventions d'équipement versées</b>	<b>,</b>
20421	Privé bien mobilier, matériel (OPAH- Aides Ecos)	25 000,00 €
20422	Privé bien mobilier, installation (OPAH - Aides Ecos)	25 000,00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>959 500,00 €</b>
2113	Aire camping car	310 000,00 €
21318	Toiture Maison de santé d'Origny	175 000,00 €
21351	Panneaux solaires	45 000,00 €
21351	Films PPMS EAJE	3 500,00 €
21351	Amenagement RPE	86 000,00 €
21351	Portes batiments techniques	33 000,00 €
2158	Téléphonie - Vidéoprotection	70 000,00 €
2158	Matériel espaces verts (dont tondeuse F251 25000 Euros )	40 000,00 €
2158	Matériel banque de prêt	30 000,00 €
21828	Vehicules mobilité	132 000,00 €
21838	Matériel informatique	35 000,00 €
2188	Autres immobilisations	- €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026**

Article	Désignation	Propositions 2026
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>411 000,00 €</b>
1311	Fonds vert Mobilité	66 000,00 €
1316	Subvention CAF Tvx RPE	55 000,00 €
13361	DETR aire de camping car	150 000,00 €
13361	DETR Toiture Origny	87 500,00 €
13361	DETR Video protection	22 500,00 €
13361	DETR panneaux solaires	30 000,00 €

## RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET GENERAL

	<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Résultat clôture 2025</b>	<b>Résultats clôture 2024</b>	<b>Restes à réaliser 2025</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultat cumulé</b>
<b>Fonctionnement</b>	6 948 624,15 €	7 212 062,12 €	263 437,97 €	3 901 137,69 €	- €		4 164 575,66 €
<b>Investissement</b>	1 018 026,84 €	1 287 127,99 €	269 101,15 €	1 881 421,94 €	- 391 327,45 €	- €	1 759 195,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 966 650,99 €</b>	<b>8 499 190,11 €</b>	<b>532 539,12 €</b>	<b>5 782 559,63 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>5 923 771,30 €</b>

**GITES - BUDGET 2026**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Ch. Article</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Réalisé 2025</b>	<b>Propositions 2026</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>36 472,00 €</b>	<b>35 527,52 €</b>	<b>47 960,00 €</b>
6042 - Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	0,00 €	1 138,37 €	1 000,00 €
60611 - Fournitures non stockables - Eau et assainissement	2 500,00 €	2 844,19 €	2 500,00 €
60612 - Fournitures non stockables - Energie - Electricité	4 000,00 €	5 765,24 €	4 000,00 €
60613 - Fournitures non stockables - Chauffage	4 500,00 €	9 971,69 €	9 000,00 €
60618 - Fournitures non stockables - Autres fournitures	200,00 €	0,00 €	0,00 €
60621 - Fournitures non stockées - Combustibles	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
60628 - Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	0,00 €	92,26 €	90,00 €
60631 - Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	500,00 €	1 604,30 €	1 500,00 €
60632 - Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	2 000,00 €	1 862,00 €	12 000,00 €
6068 - Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	1 000,00 €	96,22 €	100,00 €
611 - Contrats de prestations de services	500,00 €	0,00 €	500,00 €
6132 - Locations immobilières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
61521 - Entretien et réparations sur terrains	300,00 €	0,00 €	300,00 €
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6156 - Maintenance	200,00 €	994,55 €	1 000,00 €
6162 - Assurance obligatoire dommage-construction	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6182 - Documentation générale et technique	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6262 - Frais de télécommunications	1 862,00 €	1 550,88 €	1 560,00 €
627 - Services bancaires et assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	910,00 €	908,16 €	910,00 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	0,00 €	511,67 €	500,00 €
62871 - Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6288 - Autres services extérieurs	12 000,00 €	8 187,99 €	8 000,00 €
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>31 994,00 €</b>	<b>32 000,00 €</b>
6215 - Personnel affecté par la commune membre du GFP	32 000,00 €	31 994,00 €	32 000,00 €
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>19 593,66 €</b>	<b>19 591,23 €</b>	<b>19 807,03 €</b>
6811 - Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	19 593,66 €	19 591,23 €	19 807,03 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>32 160,10 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 673,75 €</b>
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	32 160,10 €	0,00 €	30 673,75 €
<b>66 - Charges financières</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>3 167,04 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	3 500,00 €	2 906,37 €	2 553,64 €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	0,00 €	260,67 €	446,36 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>123 725,76 €</b>	<b>90 279,79 €</b>	<b>133 440,78 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Ch. Article</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Réalisé 2025</b>	<b>Propositions 2026</b>
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>54 848,76 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>51 701,05 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	54 848,76 €	0,00 €	51 701,05 €
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>7 877,00 €</b>	<b>7 875,73 €</b>	<b>8 175,73 €</b>
722 - Production immobilisée - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
777 - Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résult	7 877,00 €	7 875,73 €	8 175,73 €
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>61 000,00 €</b>	<b>77 804,00 €</b>	<b>73 564,00 €</b>
752 - Revenus des immeubles	61 000,00 €	77 804,00 €	73 564,00 €
<b>77 - Produits spécifiques</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 452,35 €</b>	<b>0,00 €</b>
773 - Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00 €	1 452,35 €	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>123 725,76 €</b>	<b>87 132,08 €</b>	<b>133 440,78 €</b>

**GITES - BUDGET 2026**

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Ch. Article</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Réalisé 2025</b>	<b>Propositions 2026</b>
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>7 877,00 €</b>	<b>7 875,73 €</b>	<b>8 175,73 €</b>
13911 - Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	2 450,00 €	2 449,47 €	2 449,47 €
13912 - Subv. inv. actifs amort. - Régions	3 146,00 €	3 145,35 €	3 145,35 €
13913 - Subv. inv. actifs amort. - Départements	2 281,00 €	2 280,91 €	2 580,91 €
2313 - Constructions (en cours)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>3 600,00 €</b>	<b>3 501,61 €</b>	<b>3 640,92 €</b>
1641 - Emprunts en euros	3 600,00 €	3 501,61 €	3 640,92 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>81 162,70 €</b>	<b>594,00 €</b>	<b>27 505,31 €</b>
21318 - Constructions autres bâtiments publics	61 151,00 €	0,00 €	0,00 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	594,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	20 011,70 €	0,00 €	27 505,31 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>92 639,70 €</b>	<b>11 971,34 €</b>	<b>39 321,96 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Ch. Article</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Réalisé 2025</b>	<b>Propositions 2026</b>
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>11 895,04 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 514,93 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 895,04 €	0,00 €	19 514,93 €
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>19 593,66 €</b>	<b>19 591,23 €</b>	<b>19 807,03 €</b>
281318 - Amort. constructions autres bâtiments publics	15 716,86 €	15 716,86 €	15 716,86 €
281351 - Amort. install générales.. des constructions - Bâtiments publics	2 445,80 €	2 445,80 €	2 445,80 €
28158 - Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	503,00 €	502,12 €	1 096,12 €
28181 - Amort. installations générales, agencements, aménagements d	862,00 €	861,20 €	483,00 €
281841 - Amort. matériel de bureau et mobilier scolaire	66,00 €	0,00 €	0,00 €
281848 - Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0,00 €	65,25 €	65,25 €
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
1641 - Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>61 151,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2313 - Constructions (en cours)	61 151,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>92 639,70 €</b>	<b>19 591,23 €</b>	<b>39 321,96 €</b>

## RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET GITES

	<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Résultat clôture 2025</b>	<b>Résultats clôture 2024</b>	<b>Restes à réaliser 2025</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultat cumulé</b>
<b>Fonctionnement</b>	90 279,79 €	87 132,08 €	- 3 147,71 €	54 848,76 €	- €		51 701,05 €
<b>Investissement</b>	11 971,34 €	19 591,23 €	7 619,89 €	11 895,04 €	- €	- €	19 514,93 €
<b>TOTAL</b>	<b>102 251,13 €</b>	<b>106 723,31 €</b>	<b>4 472,18 €</b>	<b>66 743,80 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>71 215,98 €</b>

## Ordures Ménagères - BUDGET 2026

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Désignation	Budget 2025	Réalisé 2025	Propositions 2026
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>248 150,00 €</b>	<b>180 002,37 €</b>	<b>205 250,00 €</b>
6021 - Matières consommables	- €	- €	
604 - Achats d'études, prestations de services	10 000,00 €	11 687,42 €	12 000,00 €
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie..)	7 000,00 €	2 244,81 €	3 000,00 €
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	70 000,00 €	74 412,62 €	75 000,00 €
6064 - Fournitures administratives	200,00 €	- €	200,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	40 000,00 €	- €	- €
611 - Sous-traitance générale	60 000,00 €	41 592,28 €	50 000,00 €
6135 - Locations mobilières	19 000,00 €	1 838,28 €	3 000,00 €
61521 - Entretien et réparations bâtiments publics	1 000,00 €	2 244,77 €	3 000,00 €
61551 - Matériel roulant	12 000,00 €	20 233,20 €	25 000,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	2 000,00 €	2 738,40 €	3 000,00 €
6156 - Maintenance	1 500,00 €	518,46 €	600,00 €
6168 - Autres	2 000,00 €	2 235,00 €	2 500,00 €
617 - Etudes et recherches	- €	- €	- €
618 - Divers	2 000,00 €	286,47 €	500,00 €
6226 - Honoraires	- €	4 500,00 €	5 000,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	1 000,00 €	828,00 €	1 000,00 €
6237 - Publications	- €	- €	- €
6238 - Divers	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
6241 - Transports sur achats	- €	948,00 €	1 000,00 €
6251 - Voyages et déplacements	150,00 €	86,92 €	150,00 €
6261 - Frais d'affranchissement	1 700,00 €	86,65 €	1 700,00 €
6262 - Frais de télécommunications	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
627 - Services bancaires et assimilés	600,00 €	426,17 €	600,00 €
62871 - Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	10 000,00 €	13 094,92 €	10 000,00 €
6288 - Autres	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>694 700,00 €</b>	<b>603 654,43 €</b>	<b>650 000,00 €</b>
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	16 500,00 €	- €	16 000,00 €
6331 - Versement mobilité	500,00 €	342,96 €	500,00 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00 €	1 714,16 €	2 000,00 €
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	7 000,00 €	3 428,61 €	6 000,00 €
6338 - Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	1 700,00 €	1 028,54 €	1 200,00 €
6411 - Salaires, appointements, commissions de base	322 000,00 €	330 717,50 €	290 000,00 €
6412 - Congés payés	1 000,00 €	- €	- €
6413 - Primes et gratifications	118 000,00 €	63 225,87 €	120 000,00 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	71 000,00 €	63 455,01 €	65 000,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	114 000,00 €	102 969,81 €	110 000,00 €
6454 - Cotisations au Pôle emploi	3 000,00 €	2 630,05 €	3 000,00 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	1 500,00 €	1 582,00 €	1 800,00 €
6474 - Versements aux autres oeuvres sociales	2 500,00 €	2 388,00 €	2 500,00 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	2 000,00 €	415,00 €	2 000,00 €
648 - Autres charges de personnel	32 000,00 €	29 756,92 €	30 000,00 €
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>156 607,39 €</b>	<b>155 498,38 €</b>	<b>150 013,27 €</b>
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	156 607,39 €	155 498,38 €	150 013,27 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 100 000,00 €</b>	<b>1 086 526,48 €</b>	<b>1 215 000,00 €</b>
6541 - Créances admises en non-valeur	5 000,00 €	166,42 €	5 000,00 €
6542 - Créances éteintes	10 000,00 €	11 559,20 €	10 000,00 €
6583 - Déficit sur opérations de gestion	- €	- €	- €
6588 - Autres charges diverses de gestion courante	1 085 000,00 €	1 074 800,86 €	1 200 000,00 €
<b>66 - Charges financières</b>	<b>137 027,00 €</b>	<b>29 941,48 €</b>	<b>23 098,19 €</b>
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	35 000,00 €	27 103,10 €	20 598,19 €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	- €	2 838,38 €	2 500,00 €
6688 - Autres	102 027,00 €	- €	- €
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>80 826,33 €</b>	<b>9 780,47 €</b>	<b>310 608,96 €</b>
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	25 000,00 €	9 780,47 €	30 000,00 €
678 - Autres charges exceptionnelles	55 826,33 €	- €	280 608,96 €
<b>023-Virement section investissement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>23 914,14 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 417 310,72 €</b>	<b>2 065 403,61 €</b>	<b>2 577 884,56 €</b>

## Ordures Ménagères - BUDGET 2026

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Désignation	Budget 2025	Réalisé 2025	Propositions 2026
<b>002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>392 556,72 €</b>	<b>- €</b>	<b>357 724,56 €</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	392 556,72 €	- €	357 724,56 €
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>19 993,09 €</b>	<b>25 000,00 €</b>
64198 - Autres remboursements	25 000,00 €	19 993,09 €	25 000,00 €
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>22 754,00 €</b>	<b>22 754,00 €</b>	<b>22 754,00 €</b>
777 - Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	22 754,00 €	22 754,00 €	22 754,00 €
<b>70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>1 725 000,00 €</b>	<b>1 479 925,74 €</b>	<b>1 670 406,00 €</b>
701 - Ventes de produits finis et intermédiaires	15 000,00 €	1 651,29 €	2 000,00 €
7038 - Autres ventes de produits résiduels	110 000,00 €	132 096,90 €	120 000,00 €
706 - Prestations de services	1 600 000,00 €	1 345 877,55 €	1 548 406,00 €
7083 - Locations diverses	- €	300,00 €	- €
<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>250 000,00 €</b>	<b>501 695,55 €</b>	<b>500 000,00 €</b>
74 - Subventions d'exploitation	250 000,00 €	501 695,55 €	500 000,00 €
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>3 766,02 €</b>	<b>2 000,00 €</b>
752 - Revenus des immeubles non affecté à des activités prof.	- €	3 764,91 €	- €
7588 - Autres	2 000,00 €	1,11 €	2 000,00 €
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>- €</b>	<b>2 437,05 €</b>	<b>- €</b>
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)	- €	2 437,05 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>2 417 310,72 €</b>	<b>2 030 571,45 €</b>	<b>2 577 884,56 €</b>

## Ordures Ménagères - BUDGET 2026

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Désignation	Budget 2025	Réalisé 2025	Propositions 2026
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>22 754,00 €</b>	<b>22 754,00 €</b>	<b>22 754,00 €</b>
13911 - Etat et établissements nationaux	9 366,00 €	9 366,00 €	9 366,00 €
13913 - Départements	6 329,00 €	6 329,00 €	6 329,00 €
13916 - Autres établissements publics locaux	7 059,00 €	7 059,00 €	7 059,00 €
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>119 800,00 €</b>	<b>119 793,38 €</b>	<b>124 896,89 €</b>
1641 - Emprunts en euros	119 800,00 €	119 793,38 €	124 896,89 €
<b>20- Immobilisations incorporelles</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 500,00 €</b>
2031 - Frais d'études	30 000,00 €	0,00 €	7 500,00 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>362 573,08 €</b>	<b>306 097,26 €</b>	<b>104 891,01 €</b>
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2138 - Autres constructions	45 000,00 €	38 343,60 €	20 000,00 €
2151 - Installations complexes spécialisées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2157 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	0,00 €	246 000,00 €	0,00 €
2158 - Installation, matériel et outillages techniques - Autres	38 000,00 €	4 048,27 €	66 000,00 €
2182 - Matériel de transport	261 500,08 €	14 424,00 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	3 281,39 €	0,00 €
2188 - Autres	18 073,00 €	0,00 €	18 891,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>535 127,08 €</b>	<b>448 644,64 €</b>	<b>260 041,90 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Désignation	Budget 2025	Réalisé 2025	Propositions 2026
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>328 519,69 €</b>	<b>- €</b>	<b>86 114,49 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	328 519,69 €	-	86 114,49 €
<b>021-Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23 914,14</b>
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>156 607,39 €</b>	<b>155 498,38 €</b>	<b>150 013,27 €</b>
28131 - Bâtiments	6 340,89 €	6 340,89 €	6 340,89 €
28135 - Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	2 072,50 €	1 022,50 €	1 278,12 €
28138 - Autres constructions	336,00 €	335,10 €	335,10 €
28151 - Installations complexes spécialisées	42 244,00 €	42 244,00 €	42 244,00 €
28154 - Matériel industriel	20 351,00 €	20 350,40 €	13 656,00 €
28157 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	- €	- €	- €
28158 - Amortissement install., mat. et outillages techniques - Autres	1 913,00 €	1 897,90 €	2 518,08 €
28182 - Matériel de transport	82 900,00 €	82 864,60 €	82 984,80 €
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	450,00 €	442,99 €	656,28 €
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>50 741,06 €</b>	<b>- €</b>
10222 - F.C.T.V.A.	50 000,00 €	50 741,06 €	-
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
1641 - Emprunts en euros	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>535 127,08 €</b>	<b>206 239,44 €</b>	<b>260 041,90 €</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026

Article	Désignation	Propositions 2026
BUDGET OM		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>86 000,00 €</b>
2158	30 - Colonnes à verre (renouvellement)	30 000,00 €
2158	Cuve à huile - Origny	2 000,00 €
2138	Blocs béton - Dech. Origny.	20 000,00 €
2158	4 Bennes 30 m2	28 000,00 €
2158	Armoire DMS - Origny	6 000,00 €

## RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET OM

	<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Résultat clôture 2025</b>	<b>Résultats clôture 2024</b>	<b>Restes à réaliser 2025</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultat cumulé</b>
<b>Fonctionnement</b>	2 065 403,61 €	2 030 571,45 €	- 34 832,16 €	392 556,72 €	- €		357 724,56 €
<b>Investissement</b>	448 644,64 €	206 239,44 €	- 242 405,20 €	328 519,69 €	- €	- €	86 114,49 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 514 048,25 €</b>	<b>2 236 810,89 €</b>	<b>- 277 237,36 €</b>	<b>721 076,41 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>443 839,05 €</b>

## TRAVAUX INTERCOMMUNAUX - BUDGET DE 2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Ch. Article	Désignation	Budget 2025	Réalisé 2025	Propositions 2026
<b>002</b>	<b>DEFICIT ANTERIEUR REPORTE</b>	-	-	-
<b>023</b>	<b>AUTOFINANCEMENT INVESTISSEMENT</b>	-	-	-
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>29 395,90 €</b>	<b>6 649,14 €</b>	<b>48 201,33 €</b>
605	Achat de matériel, équipements	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
6061	Fournitures non stockées	1 000,00 €	4 751,43 €	13 633,00 €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	8 395,90 €	1 897,71 €	14 568,33 €
611	Sous-traitance	-	-	-
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	-	-	-
678	Autres charges exceptionnelles	-	-	-
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>29 395,90 €</b>	<b>6 649,14 €</b>	<b>48 201,33 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Ch. Article	Désignation	Budget 2025	Réalisé 2025	Propositions 2026
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES ...</b>	<b>20 000,00</b>	<b>25 454,57</b>	<b>20 000,00</b>
706	Prestations de services	20 000,00 €	25 454,57 €	20 000,00 €
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	-	-	-
7718	Autres produits exceptionnels	-	-	-
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>9 395,90 €</b>	<b>- €</b>	<b>28 201,33 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>29 395,90 €</b>	<b>25 454,57 €</b>	<b>48 201,33 €</b>

## RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET TRAVAUX

	<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Résultat clôture 2025</b>	<b>Résultats clôture 2024</b>	<b>Restes à réaliser 2025</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultat cumulé</b>
<b>Fonctionnement</b>	6 649,14 €	25 454,57 €	18 805,43 €	9 395,90 €	- €		28 201,33 €
<b>Investissement</b>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>6 649,14 €</b>	<b>25 454,57 €</b>	<b>18 805,43 €</b>	<b>9 395,90 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>28 201,33 €</b>

**PORTAGE DE REPAS - BUDGET 2026**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Ch. Article</b>	<b>Designation</b>	<b>BP 2025</b>	<b>CA 2025</b>	<b>BP 2026</b>
<b>002</b>	<b>Deficit antérieur reporté</b>	<b>2 108,40 €</b>		<b>2 399,32 €</b>
60624	Fournitures administratives	- €	- €	- €
60627	Emballages	225,00 €	223,08 €	230,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	- €	60,16 €	- €
6063	Alimentation	85 742,00 €	80 659,39 €	81 000,00 €
6288	Rbt collectivité de rattachement	5 800,00 €	4 659,12 €	5 800,00 €
<b>Total 011</b>	<b>Charges à caractères général</b>	<b>91 767,00 €</b>	<b>85 601,75 €</b>	<b>87 030,00 €</b>
6218	Autres personnels extérieurs	30 200,00 €	27 889,00 €	25 370,00 €
6475	médecine travail	120,00 €	60,00 €	60,00 €
<b>Total 012</b>	<b>Charge de personnel</b>	<b>30 320,00 €</b>	<b>27 949,00 €</b>	<b>25 430,00 €</b>
61353	Location mobilière	14 300,00 €	13 976,74 €	12 000,00 €
61558	Autres matériels	320,00 €	502,31 €	320,00 €
61568	Autres	150,00 €	- €	- €
6541	Admission Non-Valeur	- €	- €	- €
673	Titres annulés	- €	- €	- €
678	Autres charges exceptionnelles	112,60 €	- €	1 470,68 €
<b>Total 016</b>	<b>Dépenses afférentes à la structure</b>	<b>14 882,60 €</b>	<b>14 479,05 €</b>	<b>13 790,68 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>139 078,00 €</b>	<b>128 029,80 €</b>	<b>128 650,00 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Ch. Article</b>	<b>Designation</b>	<b>BP 2025</b>	<b>CA 2025</b>	<b>BP 2026</b>
<b>002</b>	<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- €</b>
73412	Usagers	- €	21,92 €	- €
<b>Total 017</b>	<b>Produits de la tarification</b>		<b>21,92 €</b>	<b>- €</b>
706	Redev services à car social	75 056,00 €	69 285,00 €	68 160,00 €
7081	Produits de services exploités	- €	- €	
70828	Autres participations forfaitaires des usage	56 522,00 €	50 543,45 €	51 600,00 €
7087	Rbt par collectivité rattachement	700,00 €	225,60 €	250,00 €
7588	Prod divers de gestion courantes	6 800,00 €	8 648,20 €	8 640,00 €
<b>Total 018</b>	<b>Autres produits de gestion</b>	<b>139 078,00 €</b>	<b>128 702,25 €</b>	<b>128 650,00 €</b>
7718	Autres produits exceptionnels	- €	- €	- €
777	Quote part des subventions	- €	- €	- €
778	Autres produits exceptionnels	- €	- €	- €
<b>Total 019</b>	<b>Autres produits de gestion</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- €</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>139 078,00 €</b>	<b>128 724,17 €</b>	<b>128 650,00 €</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Ch. Article	Designation	BP 2025	CA 2025	BP 2026
1392	Subventions	- €	- €	- €
<b>Total 13</b>	<b>Subventions d'Investissement</b>	<b>-</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
2182	Matériel de transport	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
2184	Mobilier	12 937,29 €	- €	12 937,29 €
<b>Total 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>32 937,29 €</b>	<b>- €</b>	<b>32 937,29 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>32 937,29 €</b>	<b>- €</b>	<b>32 937,29 €</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Ch. Article	Designation	BP 2025	CA 2025	BP 2026
<b>001</b>	<b>Solde d'investissement reporté</b>	<b>- €</b>	<b>32 937,29 €</b>	<b>32 937,29 €</b>
28184	Mobilier	- €	- €	- €
<b>Total 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>- €</b>	<b>32 937,29 €</b>	<b>32 937,29 €</b>

**Proposition 2026:****12 700 repas****prix : 5,48€, 5,88€ et 5,02€ livraison****PRIX TOTAL REPAS AVEC LIVRAISON**

<b>5 ELEMENTS</b>	<b>6 ELEMENTS</b>
<b>10,50 €</b>	<b>10,90 €</b>

**Notes pour info:**

BP 2022 sur 13 200 repas

Livrés 12 552

BP 2023 sur 11 000 repas

Livrés 11 807

BP 2024 sur 12 000 repas

Livrés 11 952

BP 2025 sur 12 700 repas

## RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PORTAGE REPAS

	<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Résultat clôture 2025</b>	<b>Résultats clôture 2024</b>	<b>Restes à réaliser 2025</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultat cumulé</b>
<b>Fonctionnement</b>	128 029,80 €	128 724,17 €	694,37 €	- 4 507,72 €	- €		- 3 813,35 €
<b>Investissement</b>	- €	- €	- €	32 937,29 €	- €	- €	32 937,29 €
<b>TOTAL</b>	<b>128 029,80 €</b>	<b>128 724,17 €</b>	<b>694,37 €</b>	<b>28 429,57 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>29 123,94 €</b>

**AIDE A DOMICILE - BUDGET 2026**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Ch. Article</b>	<b>Designation</b>	<b>BP 2025</b>	<b>CA 2025</b>	<b>BP 2026</b>
60624	Fournitures administratives	1 400,00 €	854,85 €	1 500,00 €
60628	Autres fournitures non stockée	16 050,00 €	18 288,42 €	19 000,00 €
6063	Alimentation	- €	20,70 €	- €
6068	Autres achats non stockés de fournitures	- €	59,66 €	- €
6256	Missions	20 400,00 €	19 068,73 €	40 300,00 €
6257	Réceptions	- €	35,00 €	- €
6262	Frais de Communications	2 917,00 €	2 913,59 €	2 900,00 €
6287	Rbt frais par budgets annexes	10 000,00 €	8 780,67 €	10 000,00 €
<b>TOTAL 011</b>	<b>Dépens afférentes expl. Courante</b>	<b>50 767,00 €</b>	<b>50 021,62 €</b>	<b>73 700,00 €</b>
6218	Autres personnel extérieur	3 200,00 €	6 104,40 €	8 000,00 €
6331	Transport	700,00 €	851,10 €	850,00 €
6332	Allocation logement	3 500,00 €	3 965,43 €	4 000,00 €
6333	Part Employeur à la formation	- €	- €	- €
6336	Cotisations	13 000,00 €	14 424,43 €	14 500,00 €
6338	Autres impôts, taxes sur rémunération	2 100,00 €	2 379,26 €	2 400,00 €
64111	Rémunération titulaire	77 000,00 €	68 252,00 €	68 500,00 €
64112	NBI, SFT	1 440,00 €	- €	1 500,00 €
64131	Rémunération non titulaire	717 000,00 €	716 868,42 €	750 000,00 €
641384	Pers non tit Indemnité Inflation	- €	- €	- €
641388	Pers non tit autres Indemnités	83 000,00 €	85 883,96 €	90 000,00 €
64168	Emploi d'insertion	- €	- €	- €
64511	Cotisations URSSAF	66 000,00 €	58 525,84 €	60 000,00 €
64513	Cotisations caisse de retraite	40 200,00 €	50 800,86 €	52 000,00 €
64514	Cotisations ASSEDIC	32 000,00 €	32 368,80 €	33 000,00 €
64515	Cotisations CNRACL	190,00 €	187,00 €	200,00 €
64528	Cot organismes sociaux	- €	398,00 €	398,00 €
6475	Médecine du travail	900,00 €	675,00 €	900,00 €
64784	Œuvres sociales	398,00 €	- €	- €
64788	Charges Sociales autres	2 000,00 €	1 785,00 €	2 000,00 €
6488	Autres charges de personnel	5 000,00 €	2 934,21 €	3 200,00 €
<b>TOTAL 012</b>	<b>Dépenses afférentes au personnel</b>	<b>1 047 628,00 €</b>	<b>1 046 403,71 €</b>	<b>1 091 448,00 €</b>
61558	Autres Matériels	- €	- €	60,00 €
61561	Maintenance informatique	7 650,00 €	6 861,31 €	7 000,00 €
61568	Autres maintenances (M22)	250,00 €	- €	250,00 €
6161	Multirisques	240,00 €	- €	240,00 €
6165	Assurances responsabilité civile	380,00 €	389,83 €	400,00 €
61681	Assurance maladie, maternité	- €	- €	- €
61688	Autres risques	- €	- €	- €
6182	Documentation	200,00 €	- €	150,00 €
6188	Autres frais divers	950,00 €	1 900,00 €	24 000,00 €
623	Publicité, publications	- €	- €	- €
627	Service bancaire et assimilé	200,00 €	127,62 €	200,00 €
6518	Redevance brevets, licences ,,	180,00 €	- €	- €
6541	Créances admises en non valeur	- €	- €	- €
6542	Créances éteintes	- €	- €	- €
6571	Subvention asso (COS)	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
6588	Autres	- €	1,04 €	- €
673	Titres annulés (ex. antérieurs)	- €	- €	- €
678	Autres charges exceptionnelles	- €	- €	162 485,13 €
68111	Dotation immo incorporelles	900,00 €	900,00 €	900,00 €
68174	Créances	- €	- €	- €
<b>TOTAL 016</b>	<b>Dépenses afférentes à la structure</b>	<b>21 950,00 €</b>	<b>21 179,80 €</b>	<b>206 685,13 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 120 345,00 €</b>	<b>1 117 605,13 €</b>	<b>1 371 833,13 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Ch. Article	Designation	BP 2025	CA 2025	BP 2026
<b>002</b>	<b>Excédent</b>	<b>72 168,89</b>		<b>54 927,13 €</b>
7331111	Dotation Globale SAAD (APA)	595 162,00 €	548 132,63 €	671 500,00 €
733218	Dotation Globale SAAD (PCH)	44 244,00 €	61 913,15 €	71 000,00 €
73412	Part Usager SAAD	300 610,00 €	354 665,16 €	373 500,00 €
7388	Part Autres Financeurs	84 160,00 €	200 846,02 €	67 000,00 €
<b>TOTAL 017</b>	<b>Produits de la Tarification</b>	<b>1 024 176,00 €</b>	<b>1 165 556,96 €</b>	<b>1 183 000,00 €</b>
6419	Rbt sur rémunération	- €	- €	- €
6459	Rbt sur charges de Sécu Sociale	- €	- €	- €
6479	Rbt autres charges sociales	- €	- €	- €
7488	Autres (subventions)	24 000,00 €	28 397,50 €	133 905,45 €
7588	Autres Pdt divers de gestion courante	- €	0,76 €	- €
<b>TOTAL 018</b>	<b>Autres produits relatifs à l'expl</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>28 398,26 €</b>	<b>133 905,45 €</b>
778	Autres produits exceptionnels	0,11 €	- €	0,55 €
7817	Reprises sur dépréciations des actifs	- €	- €	- €
<b>TOTAL 019</b>	<b>Prod finan, prod non encaissables</b>	<b>0,11 €</b>	<b>- €</b>	<b>0,55 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 120 345,00 €</b>	<b>1 193 955,22 €</b>	<b>1 371 833,13 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Ch. Article	Designation	BP 2025	CA 2025	BP 2026
1391	Subv d'invest d'Etat	- €	- €	- €
<b>TOTAL 13</b>	<b>Subv d'investissements reçues</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
2013	Frais d'Evaluation	- €	- €	- €
205	Licences, Logiciels	26 300,00 €	- €	27 200,00 €
<b>TOTAL 20</b>	<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>26 300,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>27 200,00 €</b>
2182	Matériel de transport	50 000,00 €	- €	50 900,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	48 786,37 €	- €	44 786,37 €
<b>TOTAL 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>98 786,37 €</b>	<b>- €</b>	<b>95 686,37 €</b>
491	Dépréciation des comptes de redevables	24 000,00 €	- €	24 000,00 €
<b>TOTAL 49</b>	<b>DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>24 000,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>149 086,37 €</b>	<b>- €</b>	<b>146 886,37 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Ch. Article	Designation	BP 2025	CA 2025	BP 2026
<b>001</b>	<b>Excédent</b>	<b>145 086,37 €</b>	<b>- €</b>	<b>145 086,37 €</b>
10222	FCTVA	- €	- €	- €
<b>TOTAL 10</b>	<b>Dotations, foncs div et réserves</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
1311	DETR	- €	- €	- €
1312	Sub d'équipement Collectivités	- €	- €	- €
<b>TOTAL 13</b>	<b>Subvention d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
2182	Matériel de transport	- €	- €	- €
<b>Total 21</b>	<b>immo corporelles</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
272	Titres immobilisés	- €	- €	- €
<b>Total 27</b>	<b>Autres immob financières</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
28013	Frais d'évaluation	900,00 €	900,00 €	900,00 €
28183	Amortissement	- €	- €	- €
<b>Total 28</b>	<b>Amortissement</b>	<b>900,00 €</b>	<b>900,00 €</b>	<b>900,00 €</b>
491	Dépréciation des comptes	- €	- €	900,00 €
<b>Total 49</b>	<b>Dépréciation</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>900,00 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>145 986,37 €</b>	<b>900,00 €</b>	<b>146 886,37 €</b>

**Budget 2026 établi sur un volume de 44 000 heures, à 25,00€/heure et 27,00€/heure au 1er janvier 2026**

**44 278 heures réalisées au 31/12/2025**

Prévision au 31/12/2025 : 38 326 heures

**tx moyen : 20,06% part usager APA**

BP 2020 : à 21€50 AU 1er Janvier

BP 2021 : à 21€50 AU 1er Janvier

BP 2022 : à 22€00 AU 1er Janvier

BP 2023 : à 23€00 AU 1er Janvier

BP 2024 : à 23€50 AU 1er Janvier

BP 2025 : à 24€58 et 26€58 AU 1er Janvier

## RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET AIDES MENAGERES

	<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Résultat clôture 2025</b>	<b>Résultats clôture 2024</b>	<b>Restes à réaliser 2025</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultat cumulé</b>
<b>Fonctionnement</b>	1 117 605,13 €	1 193 955,22 €	76 350,09 €	127 096,02 €	- €		203 446,11 €
<b>Investissement</b>	- €	900,00 €	900,00 €	145 086,37 €	- €	- €	145 986,37 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 117 605,13 €</b>	<b>1 194 855,22 €</b>	<b>77 250,09 €</b>	<b>272 182,39 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>349 432,48 €</b>

ZAC de L'EPINETTE - BUDGET PRIMITIF 2026

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	chap	intitulé	observations		article	chap	intitulé	observations	
023		Virement de Section		- €	002		résultat fonct reporte		- €
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis+frais 2ème tr	- €	7015		vente terrains aménagés	vente parcelles Ph II	825 000,00 €
6045	011	études, prestations	géomètre, archéo	5 000,00 €	7471		subvention état DDR		
605	011	travaux	voirie, VRD,.. (Phase I)	15 000,00 €	7471		réserve parlementaire		
608	011	frais accessoires	commission sur emprunt		7472		subvention région		
6228	011	frais accessoires	divers frais	- €	7473		subvention département		
658	65	charges gestion cou.	arrondi de TVA	- €	774		Subvention CCVO		
7133	042	variation en cours	sortie du stock (par C 335)	- €	7133	042	variation en cours d'aménagement	intégration stock final	
71355	042	variation du stock	annul stock initial	1 161 664,48 €	71355	042	variation terrains aménagés	intégration stock final	1 181 664,48 €
		pour information	s/total (coût production)	1 181 664,48 €					
6811	66	intérêt emprunt			796		transfert charges	transfert intérêt emprunt	
71355	042	variation du stock	intégration des recettes	825 000,00 €					
			<b>TOTAL</b>	<b>2 006 664,48 €</b>				<b>TOTAL</b>	<b>2 006 664,48 €</b>

RESULTAT :

EXCEDENT :

INVESTISSEMENT

DEFICIT :

-

001	001	résultat inv. reporté	déficit	926 936,67 €	001	001	résultat inv. reporté	excédent	
1641	16	emprunt	remboursement capital		021	1068	virement section		- €
					3555	040	terrains aménagés	sortie du stock	825 000,00 €
					1687	16	Avance CCVO		121 936,67 €
3351	040	travaux en cours	terrains 2ème tranche		3351	040	reprise stock initial		
3354	040	travaux en cours	études, pr. serv ) par		3354	040	reprise stock initial		
3355	040	travaux en cours	travaux ) C 7133		3355	040	reprise stock initial		
33581	040	travaux en cours	frais accessoires)		3555	040	reprise stock initial		1 161 664,48 €
33586	040	travaux en cours	frais financiers )		33586	040	reprise stock initial		
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés (par C 71355)	1 181 664,48 €					
			<b>TOTAL</b>	<b>2 108 601,15 €</b>				<b>TOTAL</b>	<b>2 108 601,15 €</b>

## RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ZAC EPINETTE

	Mandats émis	Titres émis	Résultat clôture 2025	Résultats clôture 2024	Restes à réaliser 2025	Part affectée à l'investissement	Résultat cumulé
<b>Fonctionnement</b>	1 161 664,48 €	1 161 664,48 €	- €	- €	- €		- €
<b>Investissement</b>	1 161 664,48 €	1 147 467,48 €	- 14 197,00 €	- 912 739,67 €	- €	- €	- 926 936,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 323 328,96 €</b>	<b>2 309 131,96 €</b>	<b>- 14 197,00 €</b>	<b>- 912 739,67 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- 926 936,67 €</b>

ZAE du Bordeaux - BUDGET PRIMITIF 2026

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	chap	intitulé	observations		article	chap	intitulé	observations	
002		résultat fonct reporte		30 231,00 €	002		résultat fonct reporte		- €
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis+frais 2ème tr	- €	7015		vente terrains aménagés	vente parcelles	245 231,00 €
6045	011	études, prestations	géomètre, archéo	5 000,00 €	7471		subvention état DDR		
605	011	travaux	voirie, VRD,.. (Phase I)	- €	7471		réserve parlementaire		
608	011	frais accessoires	commission sur emprunt		7472		subvention région		
6228	011	frais accessoires	divers frais	- €	7473		subvention département		
658	65	charges gestion cou.	arrondi de TVA	- €	774		Subvention CCVO		
7133	042	variation en cours	sortie du stock (par C 335)	- €	7133	042	variation en cours d'aménagement	intégration stock final	
71355	042	variation du stock	annul stock initial	462 828,89 €	71355	042	variation terrains aménagés	intégration stock final	498 059,89 €
		pour information	s/total (coût production)	498 059,89 €					
6811	66	intérêt emprunt			796		transfert charges	transfert intérêt emprunt	
71355	042	variation du stock	intégration des recettes	245 231,00 €					
			<b>TOTAL</b>	<b>743 290,89 €</b>				<b>TOTAL</b>	<b>743 290,89 €</b>

RESULTAT :

EXCEDENT :

INVESTISSEMENT

DEFICIT :

-

001	001	résultat inv. reporté	déficit	460 271,09 €	001	001	résultat inv. reporté	excédent	
1641	16	emprunt	remboursement capital		021	1068	virement section		- €
					3555	040	terrains aménagés	sortie du stock	245 231,00 €
					1687	16	Avance CCVO		250 271,09 €
3351	040	travaux en cours	terrains 2ème tranche		3351	040	reprise stock initial		
3354	040	travaux en cours	études, pr. serv ) par		3354	040	reprise stock initial		
3355	040	travaux en cours	travaux ) C 7133		3355	040	reprise stock initial		
33581	040	travaux en cours	frais accessoires)		3555	040	reprise stock initial		462 828,89 €
33586	040	travaux en cours	frais financiers )		33586	040	reprise stock initial		
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés	498 059,89 €					
			(par C 71355)						
			<b>TOTAL</b>	<b>958 330,98 €</b>				<b>TOTAL</b>	<b>958 330,98 €</b>

## RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ZAE LE BORDEAU

	Mandats émis	Titres émis	Résultat clôture 2025	Résultats clôture 2024	Restes à réaliser 2025	Part affectée à l'investissement	Résultat cumulé
<b>Fonctionnement</b>	898 764,89 €	868 533,89 €	- 30 231,00 €	- €	- €		- 30 231,00 €
<b>Investissement</b>	590 103,89 €	716 387,64 €	126 283,75 €	- 586 554,84 €	- €	- €	- 460 271,09 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 488 868,78 €</b>	<b>1 584 921,53 €</b>	<b>96 052,75 €</b>	<b>- 586 554,84 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- 490 502,09 €</b>

Budget	Désignation	Date d'obtention	Durée	Date dernière échéance	Capital emprunté	Annuité	Capital restant dû au 31.12.25
11 - Budget Général	REPRISE PRET ASSAINISSEMENT ORIGNY	15/05/2013	15 ANS	05/05/2028	160 000,00 €	14 275,28 €	33 783,39 €
11 - Budget Général	DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE	28/08/2019	20 ANS	05/08/2039	1 500 000,00 €	84 226,04 €	1 068 314,31 €
11 - Budget Général	AMENAGEMENT MAISON MEDICALE ORIGNY	11/08/2011	15 ANS	<b>25/08/2026</b>	380 000,00 €	34 693,72 €	25 460,37 €
11 - Budget Général	TOITURE MAISON DE SANTE ORIGNY	04/04/2012	15 ANS	25/06/2027	20 000,00 €	1 854,40 €	2 673,11 €
							<b>1 130 231,18 €</b>
14 - Budget Gites	TRAVAUX GITES	27/10/2024	15 ANS	25/11/2039	70 000,00 €	6 194,56 €	62 857,47 €
15 - Budget O.M.	AMENAGEMENT DECHETTERIE MEZIERES	30/12/2013	15 ANS	05/01/2029	250 000,00 €	21 777,36 €	66 409,10 €
15 - Budget O.M.	ACQUISITION BENNES A ORDURES	17/10/2024	7 ANS	25/11/2031	495 000,00 €	81 826,40 €	431 735,96 €
15 - Budget O. M.	DECHETTERIE MEZIERES	29/05/2012	15 ANS	05/11/2027	444 000,00 €	43 292,72 €	81 580,68 €
<b>TOTAL EMPRUNTS COLLECTIVITE</b>					<b>3 319 000,00 €</b>	<b>288 140,48 €</b>	<b>2 903 045,57 €</b>



EPCI : **983 VAL DE L'OISE**  
 DEPARTEMENT : **02**  
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC CHAUNY**

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026**

**I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026**

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2025 1	Taux de référence pour 2026 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence (col.4 x col.2) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	19 542 775	4,19		19 088 000	799 787	4.19	799 787
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 083 716	8,94		2 096 000	187 382	8.94	187 382
Taxe d'habitation additionnelle	501 375	7,01		474 800	33 283	7.01	33 283
CFE additionnelle	9 685 544	6,84		8 515 000	582 426	6.84	582 426
CFE unique ou de zone	89 284	20,05		90 200	18 085	20.05	18 085
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					1 602 878	Total	1 602 878
Taux CFE plafonné pour 2026	>>>			Total des CFE unique, de zone et éolienne	18 085		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9		
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus			
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 602 878		1.000000	
Taxe d'habitation additionnelle	1 602 878			
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)			

  

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2026 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2026 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	Durée retenue si intégration progressive des taux (14)
CFE unique ou de zone				
CFE éolienne	>>>			

**II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026**

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
1 705 514	899 953	0	0	528 041	0	-95 424	3 038 084

**III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026**

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2026
1 620 963		3 038 084		4 659 047

À LAON  
 Le 24 MARS 2026  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 JEAN-PHILIPPE ESPIC

À  
 Le  
 Pour le Groupement,  
 \_\_\_\_\_

Feuille à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
<b>Taxe foncière bâtie :</b>		<b>Taxe foncière bâtie :</b>		a. Éoliennes et hydroliennes	899 953
a. Personnes de condition modeste	822	a. Par le conseil communautaire	24 015	b. Centrales électriques	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	5 758 180	c. Centrales photovoltaïques	0
c. Locaux industriels	177 191	<b>Taxe foncière non bâtie :</b>		d. Centrales hydrauliques	0
d. Logements sociaux et longue durée	169	a. Par le conseil communautaire	0	e. Transformateurs électriques	0
<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	5 583	b. Par la loi (terres agricoles)	875 802	f. Stations radioélectriques	0
<b>Taxe d'habitation :</b>		c. Par la loi (autres)	0	g. Installations gazières et autres	0
a. Dotation pour perte de THLV	0	<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
a. Dotation pour recentrage TH rés. secondaires	2 002	a. Par le conseil communautaire	0	a. TVA compensant la TH	1 257 931
b. Mayotte		b. Par la loi	6 242 124	b. TVA compensant la CVAE	447 583
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>		c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	4	a. Résidences secondaires et assimilées	474 800	<b>6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH</b>	
b. Base minimum	11 434	b. Logements vacants soumis à la THLV	0	a. Moyenne nationale	8,89
c. Locaux industriels	330 716	c. Correction des bases THRS	-30 259	b. Taux maximum	7,90
d. Autres allocations	120	d. Correction des bases THLV	0		
<b>7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES</b>			<b>7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE</b>		
<b>7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS</b>			a. Taux moyen communal de 2025 au niveau national		
	<b>CFE unique ou de zone</b>	<b>CFE éolienne</b>	b. Taux plafond de 2026		
<b>Taux maximum :</b>			26,95		
a. De droit commun	20,08	>>>	53,90		
b. Drogatoire	>>>	>>>	<b>7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE</b>		
c. Avec rattrapage		>>>	<b>Taux moyens des taxes foncières de 2025 :</b>		
d. Avec capitalisation	20,08	>>>	<b>CFE unique/de zone</b>		
e. Avec majoration spéciale	21,43	>>>	<b>CFE éolienne</b>		
<b>Taux moyens pondérés :</b>			a. au niveau national	37,28	
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	16,49	>>>	b. au niveau de l'EPCI	41,83	
b. En cas de changement de périmètre		>>>	<b>Taux maximum de la majoration spéciale</b>	1,35	>>>
<b>7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES</b>			<b>8. DIMINUTION SANS LIEN</b>		
a. Taxe foncière bâtie	1,001686	>>>	<b>Année antérieure à 2026 au titre de laquelle... :</b>		
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,005437	>>>	a. ...la diminution sans lien a été appliquée		
			b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		
			<b>Taux moyens de référence au niveau national :</b>		
			a. Taxe foncière bâtie	39,79	
			b. Taxe foncière non bâtie	51,19	

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'OISE - REPRÉSENTANTS « OISE AVAL AXONAISE »

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
<p>-M. Eric DESJARDIN 3 rue de la Gare 02240 ALAINCOURT</p>	<p>-M. Bruno TALBOT 14 rue du Général de Gaulle 02240 ALAINCOURT</p>
<p>-M. Anthony GLASSET 5 rue du Moulin 02240 BRISSAY-CHOIGNY</p>	<p>-M. Jacques MASSON 6 rue du Château d'Eau 02440 BENAY</p>
<p>-M. Michaël BRISSET 46 Grande Rue 02240 BRISSAY-CHOIGNY</p>	<p>-Mme Camille VANSTEENBERGHE 12 rue du Tour de Ville 02240 BERTHENICOURT</p>
<p>-M. Thierry DESMAZES 10, rue de la Barrière 02240 BRISSY-HAMEGICOURT</p>	<p>-M. Xavier DIEHL 36 Grande Rue 02240 BRISSAY-CHOIGNY</p>
<p>-M. Gaël LEMOINE 5 Grand'Rue 02240 CHATILLON/OISE</p>	<p>-M. François PEUCELLE 49, rue Saint-Maixent 02240 BRISSY-HAMEGICOURT</p>

<p>-Mme Elodie NIAY 1 rue d'En Haut 02240 CHATILLON/OISE</p> <p>-Mme Peggy LAROCHE 1 rue de Puisieux 02240 ITANCOURT</p> <p>-Mme Colette LADEUZE 4 rue des Anciens Combattants 02390 NEUVILLETTE</p> <p>-M. Thierry CAPLIN 25 rue de la Gare 02240 MEZIERES/OISE</p> <p>-Mme Cyrielle COSPEREC 9 rue Neuve 02390 MONT D'ORIGNY</p>	<p>M. Willy GACHET 20 rue de l'écluse 022240 CHATILLON/OISE</p> <p>-M. Patrick DENIMAL 1 rue de l'écluse 02240 CHATILLON/OISE</p> <p>-M. Sébastien SOLARI 8 rue des Pommiers 02270 CHEVRESIS-MONCEAU</p> <p>-M. Jean-Claude LEBLANC 25 Grande Rue 02440 HINACOURT</p> <p>-M. Hervé SCHMITT 11 rue Charles de Gaulle 02390 ORIGNY-SAINTE-BENOITE</p>
--	---

<p>-M. Philippe LAURENT 7 rue Berthelot 02610 MOY-DE-L' AISNE</p> <p>-M. Vincent DECAENS 1 rue Sarrail 02610 MOY-DE-L' AISNE</p> <p>-M. Gauthier CAIEZ 4 rue du Général Mahieux 02390 ORIGNY-SAINTE-BENOITE</p> <p>-M. Vincent WAREST 115 rue Pasteur 02390 ORIGNY-SAINTE-BENOITE</p> <p>-Mme Justine BAEKELAND 4 rue du Poilu 02240 PARPEVILLE</p> <p>-M. Vincent CARAMELLE 4 Grande Rue de Lucy 02240 RIBEMONT</p>	<p>-Mme Nathalie DIVE-FREMAUX 16 rue de Saint-Quentin 02240 ITANCOURT</p> <p>-Mme Lydie ABRASSART 11 rue Marie de Luxembourg 02440 LY-FONTAINE</p> <p>-M. Jean-Michel LAROCHE 29 rue de la Gare 02240 MEZIERES/OISE</p> <p>-M. Alexandre BLANCHART 6 rue Pauline Luthon 02390 MONT D'ORIGNY</p> <p>-M. Dominique BURILLON 8 rue du Général Mahieux 02390 ORIGNY-SAINTE-BENOITE</p>
--	--

<p>-M. Grégoire RICHARD Hameau de Senercy 02240 SERY-LES-MEZIERES</p> <p>-M. Michel LEGRAND 34, rue de Ribemont 02240 SERY-LES-MEZIERES</p> <p>-M. Laurent BAWOL 2 rue Sainte-Catherine 02690 URVILLERS</p> <p>-M. André DA FONSECA 13 rue de la Maladrerie 02800 VENDEUIL</p>	<p>-M. Julien SIMEON 2 rue de l'Arbre Aubin 02240 REGNY</p> <p>-M. Marceau LEMAHIEU 2 rue Bruyotte 02440 REMIGNY</p> <p>-M. Jean-Pierre BOURDON 6 rue de Senercy 02240 SERY-LES-MEZIERES</p> <p>-Mme Jacqueline LALLOZ 30 rue de Ribemont 02240 SERY-LES-MEZIERES</p> <p>-Mme Nicole BROYEZ 2 allée des Cavaliers 02800 VENDEUIL</p>
--	--